Nations Unies S/PV.6636 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6636e séance

Lundi 24 octobre 2011, à 15 heures
New York

Présidente :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Dushyant Singh
	Liban	M. Assaf
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-56144 (F)



La séance est reprise à 15 h 10.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de Bahreïn une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au présent débat. Si je n'entends pas d'objection, j'invite le représentant de Bahreïn à participer à la présente séance.

Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum pour permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Morejón (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer, au nom du Gouvernement équatorien, notre sympathie à la Turquie, un pays frère, suite au séisme d'hier et à présenter nos condoléances aux familles des victimes. Nous avons également été attristés par l'annonce du décès du prince héritier d'Arabie saoudite, le Prince Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud, et nous partageons la peine du Roi Abdallah, de la famille royale et du peuple saoudien.

Ma délégation voudrait exprimer ses vues sur la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine. Je tiens tout d'abord à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé. Mon pays s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement équatorien, qui respecte les normes et principes du droit international, s'agissant en particulier du règlement pacifique des différends, juge préoccupant que le Conseil de sécurité soit saisi de la question du conflit israélo-palestinien depuis très longtemps: sept décennies. Ma délégation est déterminée à appuyer la stabilité dans cette région et a reconnu l'État palestinien.

Les faits survenus ces derniers mois, y compris l'allocution historique du Président Abbas devant l'Assemblée générale, le 23 septembre; l'organisation d'élections législatives et présidentielles en Palestine; et l'appui de l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU à la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État prouvent que l'Autorité palestinienne est capable de diriger un État.

Une nouvelle étape vers la paix a été franchie avec l'échange de prisonniers entre Israël et la Palestine, qui se déroulera en plusieurs temps. Ainsi, la communauté internationale s'est félicitée de la libération du soldat israélien et de 477 prisonniers palestiniens le 18 octobre.

Il est toutefois regrettable que les progrès accomplis grâce à des efforts internationaux, y compris la déclaration récente du Quatuor proposant une reprise des négociations de paix directes entre Israël et la Palestine, pour les faire avancer, n'aboutissent à rien du fait de l'absence de définition claire de ses politiques de peuplement par Israël. Les Palestiniens sont victimes d'humiliations, d'expulsions et de violences en raison de l'occupation israélienne, agressive et illégale qui s'étend chaque jour. Cette politique n'a pas changé et se poursuit dans l'impunité.

En outre, la construction du Mur à Jérusalem par la force militaire occupante empêche les Palestiniens d'accéder aux hôpitaux, aux écoles et de se rendre sur leur lieu de travail. Les Palestiniens souffrent également de l'absence de services publics adéquats; il n'y a pas assez d'écoles et l'économie est en ruine. Jérusalem n'a pas d'économie de production, et Israël contrôle la totalité du territoire.

La communauté internationale doit continuer à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à l'occupation. Il incombe à Israël de faire avancer les négociations pour réaliser la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux principes de Madrid, y compris le principe prévoyant l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et, bien entendu, à la Feuille de route.

À cet égard, nous rappelons au Conseil de sécurité sa responsabilité historique d'examiner cette question dans un esprit constructif, une question qui depuis plus de 64 ans est un obstacle à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et dans la région de la Méditerranée orientale.

Ma délégation exhorte les parties à engager un dialogue afin que, dans un avenir très proche, les deux États, israélien et palestinien, puissent coexister dans la région et vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous tenons à présenter nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement turcs suite au séisme tragique qui les a frappés hier.

Le Nicaragua, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte en sa qualité de Président du Mouvement.

Le Nicaragua condamne à nouveau catégoriquement l'occupation illégale par Israël de tous les territoires arabes occupés en Palestine, en Syrie et au Liban, et exige le retrait immédiat d'Israël de ces territoires. Nous condamnons les politiques et pratiques expansionnistes israéliennes consistant à construire de nouvelles colonies au lieu de démanteler celles qui existent, ainsi que le blocus inhumain de Gaza et la politique de morcellement de la Cisjordanie et d'autres territoires palestiniens.

Le Conseil de sécurité se réunit à la veille d'un moment historique qui fera de l'existence d'un État palestinien reconnu et admis au sein de notre organisation une réalité indéniable, résultat de la mise en œuvre tant attendue des nombreuses résolutions et accords appelant à la création de deux États – un État arabe et un État juif – sur le territoire palestinien.

Nous ne pouvons plus tolérer la logique consistant à refuser l'existence même de l'État palestinien. Cette logique fait partie intégrante d'une politique visant à enfermer le peuple palestinien et est fondée sur la volonté inavouée de dénier à chacun des citoyens palestiniens son humanité même. Il est extrêmement urgent qu'Israël libère sans attendre tous les prisonniers politiques palestiniens soumis, en violation de la quatrième Convention de Genève, à un traitement inhumain, à la torture, à la captivité et à un isolement constant. Israël doit faire cesser ces violations et s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Depuis la victoire de la révolution populaire sandiniste, en 1979, le Nicaragua observe la lutte héroïque du peuple palestinien, qui a fait des concessions considérables auxquelles Israël a honteusement répondu par de nouvelles implantations illégales, d'autres humiliations, d'autres morts, d'autres meurtres systématiques de responsables palestiniens, d'autres démolitions de logements et d'autres expulsions, y compris à Jérusalem-Est.

Pour toutes ces raisons, le Nicaragua réaffirme la nécessité de mettre fin immédiatement à l'impunité intolérable dont jouit Israël, et qui a été cautionnée de manière irresponsable par le Conseil de sécurité, en particulier par l'exercice aveugle du droit de veto par ceux qui sont devenus les principaux complices d'Israël.

Il est grand temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités et exige d'Israël qu'il s'engage en faveur de la paix. Le moment est venu de cesser de menacer d'utiliser le veto. Le moment est venu pour la communauté internationale de renoncer à la rhétorique pour prendre des mesures concrètes. À cet effet, le Nicaragua appelle le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à reconnaître immédiatement l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967. Ce n'est qu'alors que pourra être instaurée une fois pour toutes une paix ferme et durable qui permettra aux deux peuples de jouir effectivement de tous leurs droits, mettant ainsi un point final à une injustice inexplicable. Que ceux qui s'y opposent le fassent publiquement et assument tout aussi publiquement leur honte.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de remercier tous ceux qui ont présenté leurs condoléances et exprimé leur sympathie au Gouvernement et au peuple turcs en ces moments de deuil et de souffrance après le terrible séisme qui a frappé la Turquie. Nous avons perçu toute la solidarité de la communauté internationale envers nous. Nous voulons également présenter nos condoléances les plus sincères au Royaume d'Arabie saoudite et au peuple saoudien après le décès du Prince Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Alors que le Conseil de sécurité tient un nouveau débat public sur la situation au Moyen-Orient, un processus de transformation et de restauration, attendu de longue date, est en cours dans la région. La quête de démocratie dans la région peut être repoussée mais elle ne peut pas être annulée. Étant donné qu'elle défend la démocratie, le pluralisme, les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans la région, la Turquie continuera sans faiblir à apporter son appui à ceux qui, pacifiquement, exigent le changement.

Nous saluons la victoire décisive à laquelle a abouti la lutte justifiée que le peuple libyen a menée pour la liberté, la justice et la démocratie. Le sort du

régime autocratique imposé pendant plus de 40 ans constitue une dure leçon qui devrait être prise en compte, dans toutes ses dimensions, au regard des mouvements de changement et de transformation démocratique que connaît la région. Nous sommes fermement convaincus que le processus politique en Libye sera mené à son terme dans l'unité et la solidarité dans le cadre d'une approche intégrée impliquant tous les segments de cette société.

Parallèlement, nous nous félicitons de la résolution 2014 (2011) sur le Yémen, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, car elle nous semble être une mesure constructive et positive prise par la communauté internationale dans le but de mettre un terme aux affrontements dans ce pays. La Turquie appuie pleinement l'initiative du Conseil de coopération du Golfe. Nous réaffirmons notre souhait de voir la crise qui sévit dans le pays réglée par des moyens pacifiques aussi rapidement que possible.

À cet égard, la Turquie est extrêmement préoccupée par l'évolution de la situation en Syrie. Nous avons observé avec beaucoup d'inquiétude la violence opposée aux civils dans le pays. La violence n'est pas une méthode à suivre. Il convient d'éviter à tout prix les dissensions religieuses et ethniques. Les aspirations légitimes du peuple syrien doivent être respectées.

Tandis que de nombreuses personnes dans la région aspirent à un avenir meilleur, les Palestiniens par millions – qu'ils soient à Gaza, en Cisjordanie ou dans les camps de réfugiés de toute la région – connaissent toujours un sort catastrophique dont ils ne sont pas responsables. Cette anomalie doit être corrigée de toute urgence. La Turquie rejette la violence sous toutes ses formes, quels qu'en soient les auteurs, comme un moyen inacceptable et injustifiable. Nous estimons en outre qu'il ne peut y avoir de réelle alternative à un règlement négocié.

Il ne fait aucun doute qu'un dialogue constructif, qui inspire confiance à la Palestine et à Israël, ne saurait être engagé tant que la colonisation se poursuit chaque jour, y compris dans Jérusalem-Est occupé. En effet, les activités de peuplement menées en permanence par Israël dans les territoires palestiniens occupés et son choix délibéré d'établir des colonies dans les régions qui séparent les territoires palestiniens détruisent les fondations de la paix. Nous appelons une fois de plus Israël, compte tenu des engagements qu'il a contractés dans le cadre de la Feuille de route, à cesser toutes ses activités d'implantation de colonies et à revenir à des négociations directes avec le camp palestinien, sur la base des frontières de 1967. C'est actuellement la seule façon d'ouvrir la voie à la réalisation de la solution des deux États fondée sur les principes bien établis selon lesquels Israël et la Palestine peuvent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

La Palestine a déposé une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Cette étape historique était attendue depuis longtemps. La Turquie estime qu'il est grand temps que la Palestine devienne Membre de l'ONU et soit reconnue par toutes les nations, dans ses frontières de 1967, en tant que Membre à part entière de la communauté internationale.

L'idée même de la solution de deux États, qui remonte à 1947, constitue à cet égard une base solide et claire. Le bon sens et la bonne conscience imposent que, comme Israël il y a 63 ans, la Palestine devienne un État Membre de l'ONU. Cela facilitera en outre les négociations directes, en créant une égalité politique entre les deux parties. En définitive, au-delà des arguments juridiques ou politiques, il est tout simplement injuste que l'État de Palestine soit l'otage de l'intransigeance d'Israël.

La Turquie se félicite du récent échange de prisonniers. Il s'agit d'une question humanitaire et, indépendamment de ce qui se passe par ailleurs, la Turquie a apporté son appui aux négociations et contribué aux efforts pour faire en sorte qu'un accord équitable puisse être trouvé qui permettrait également de créer une atmosphère positive pour s'attaquer à d'autres questions.

Parallèlement, la situation dans la bande de Gaza continue d'embarrasser la communauté internationale. Les pratiques inhumaines et illégales qui y sont observées doivent cesser. Malheureusement, le blocus illicite de Gaza par Israël se poursuit. La communauté internationale doit veiller à ce qu'Israël rende des comptes au sujet du blocus et de l'attaque, l'an dernier, de la flottille d'aide humanitaire qui a coûté la vie de neuf civils dans les eaux internationales. C'est pourquoi nous envisageons de mobiliser les entités compétentes, avec l'appui des États Membres, afin de porter la question devant la Cour internationale de Justice.

Cela étant, après avoir salué l'accord qui a scellé l'unité des Palestiniens, la Turquie espère que le

processus de réconciliation nationale pourra se conclure bientôt par la formation d'un gouvernement ouvert à tous et démocratiquement représentatif qui mènera la nation palestinienne jusqu'à des élections libres et régulières.

Pour conclure, je voudrais insister encore une fois sur le ferme appui de la Turquie à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région, reposant sur la solution des deux États, et rappeler notre détermination à aider nos frères et sœurs palestiniens à atteindre l'objectif qu'ils attendent depuis si longtemps : un État palestinien viable, pacifique et prospère, Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, les Maldives voudraient présenter leurs plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement turcs après la tragédie qu'ils viennent de connaître. Nous sommes également profondément attristés par le décès du Prince héritier d'Arabie saoudite et tenons à exprimer notre plus profonde sympathie.

Les Maldives félicitent le Nigéria pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre et se félicitent du travail accompli à ce jour. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé aujourd'hui.

Ayant elles-mêmes récemment connu le passage de l'autocratie à la démocratie, les Maldives comprennent parfaitement qu'une telle transformation n'est pas sans douleur. Cela dit, nous espérons sincèrement que la situation en Syrie trouvera une solution pacifique et que le processus de dialogue qui va avoir lieu au Caire aboutira à des résultats, sous la forme de réformes démocratiques plus étendues, et donnera la possibilité à la population syrienne de faire entendre ses aspirations et sa voix auprès du Gouvernement.

Les Maldives se sont félicitées de la résolution 1973 (2011) sur la Libye, et appuient désormais la transition en cours du pays vers une démocratie à même de fonctionner. Le Conseil national de transition a encore beaucoup à faire pour préparer des élections qui soient libres, régulières et sérieuses afin de réaliser les aspirations du peuple libyen. Ce n'est qu'avec l'appui et l'assistance de la communauté internationale qu'une Libye stable parviendra à émerger.

Les Maldives estiment que la question la plus importante s'agissant de la paix au Moyen-Orient est la reconnaissance de l'État palestinien. Nous ne pensons pas qu'un dialogue constructif puisse pourra prendre place tant que ce statut d'État n'aura pas été accepté. Depuis 40 ans, le processus de paix en cours au Moyen-Orient est en permanence fragilisé par le fait même qu'il repose sur des rapports de pouvoir inégaux. Même si cette dynamique ne changera pas tant qu'une paix réelle ne sera pas instaurée, nous, les Nations Unies, avons l'obligation de donner des chances égales à tous. Nous avons l'obligation de veiller à ce que tous les gouvernements élus soient représentés d'une manière qui corresponde au mandat qui leur a été confié par le peuple.

En outre, il est clair que la Palestine dispose d'un gouvernement qui est capable d'administrer son pays et d'une administration qui est prête à assumer pleinement la charge de la gouvernance. La seule manière d'avancer est donc la reconnaissance internationale de la Palestine en tant qu'État en vue de permettre aux Palestiniens de négocier leurs propres intérêts et de se concentrer sur l'élaboration de leurs propres structures socioéconomiques tout en étant en paix avec Israël.

Après 64 années d'inaction, il est désormais temps d'avancer. Je voudrais terminer en transmettant l'appel lancé par les Maldiviens pour soutenir les trois générations de Palestiniens qui ont passé leur vie sous le joug de l'occupation. Les Maldives exhortent tous les États, surtout les membres du Conseil de sécurité, à triompher de l'échec et à défendre la dignité de ces hommes et de ces femmes en appuyant un État palestinien libre et indépendant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Premièrement, au nom du Gouvernement malaisien, je tiens à exprimer nos condoléances au Gouvernement turc à la suite du séisme tragique survenu hier en Turquie. Nous adressons également nos condoléances au Royaume d'Arabie saoudite suite au décès du Prince héritier.

Je voudrais à présent vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, je tiens à signaler que ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration qui sera faite par le représentant du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Depuis plus d'un demi-siècle, la communauté internationale aspire à un règlement pacifique et juste de la question de Palestine. Après des décennies de conflit et d'argumentations politico-juridiques, la solution au problème demeure introuvable. L'ONU, y compris le Conseil de sécurité, a adopté plus de 180 résolutions sur la Palestine selon le décompte le plus récent. Toutefois, nous sommes toujours aux prises avec cette question aujourd'hui car aucun résultat tangible n'a été enregistré. Cela est dû en partie à notre incapacité à donner effet aux résolutions mêmes que nous avons adoptées à tous les niveaux de cette organisation.

La Malaisie appuie pleinement la demande d'admission de la Palestine à l'ONU, car nous sommes profondément attristés pour le peuple palestinien dont les ancêtres ont habité cette terre pendant pratiquement les deux derniers millénaires. Nous devons tous soutenir la Palestine et l'aider à exercer ses droits naturels et inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, et à créer un État palestinien indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Ce soutien est conforme à la solution des deux États et tient compte des préoccupations des deux parties en matière de sécurité. Étant donné que plus des deux tiers des États Membres de l'ONU reconnaissent l'État de Palestine, nous demandons au Conseil de sécurité de procéder sans attendre à l'examen de cette demande dès que possible. Le Conseil de sécurité a la responsabilité morale, politique et juridique de veiller à ce que la Palestine soit admise à l'ONU sans plus tarder. Il n'a aucune raison de ne pas le faire.

En outre, nous demandons à Israël de s'acquitter immédiatement de toutes ses obligations, et notamment de s'abstenir de toute provocation. Les plans récents de colonisation israéliens dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, sont déplorables et illégaux au regard du droit international. Ces actes de provocation mettent en péril la solution des deux États. Nous demandons donc à Israël de s'acquitter de ses obligations internationales en mettant totalement fin à ses activités de peuplement et de renoncer à toutes les politiques et les pratiques qui sont contraires au droit international et aux normes minimales relatives aux droits de l'homme fondamentaux internationalement reconnus, notamment de lever immédiatement le blocus illégal de Gaza.

Bien que le récent accord entre Israël et la Palestine sur l'échange de plus de 1 000 prisonniers soit un pas en avant vers la réalisation de la paix, nous ne devons pas oublier que 5 000 prisonniers palestiniens civils, y compris des femmes, des enfants et des élus, sont toujours emprisonnés ou détenus arbitrairement par Israël. Les conditions de détention extrêmement précaires, indignes et mettant parfois leur vie en danger dans lesquelles les prisonniers palestiniens sont détenus dans les prisons et centres de détention israéliens sont encore plus inquiétantes.

La Malaisie demande à Israël de mettre fin aux mauvais traitements infligés aux Palestiniens et de respecter les normes relatives au traitement des détenus. Nous appelons en outre à la libération de tous les prisonniers palestiniens car ce geste est indispensable à l'établissement d'un climat de confiance mutuelle, nécessaire à la reprise des négociations sur le statut permanent.

Le règlement de la question de Palestine impose à la communauté internationale de consacrer toute son énergie et de mettre tout en œuvre pour instaurer une paix globale dans la région et rétablir les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à un État de Palestine indépendant. Toutes les parties doivent agir véritablement et sincèrement en vue d'atteindre ces objectifs.

Nous exhortons une fois encore le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires, faute de quoi sa crédibilité en tant que principal organe responsable de la paix et de la sécurité internationales serait compromise. Le moment est venu de faire la paix et nous ne devons pas laisser passer cette occasion.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la sympathie et les condoléances sincères du peuple et du Gouvernement japonais au peuple et Gouvernement turcs pour les pertes et les dégâts gigantesques causés par le séisme. Le Japon est prêt à fournir toute l'aide possible à la Turquie pour assurer son relèvement et sa reconstruction, en coopération avec la communauté internationale.

Je voudrais aussi exprimer les condoléances les plus sincères du peuple et du Gouvernement japonais au peuple et au Gouvernement saoudiens à la suite du triste décès de S. A. R. le Prince héritier de l'Arabie saoudite.

Le Japon comprend pleinement le désir profond des Palestiniens d'édifier leur propre État et appuie vigoureusement la solution des deux États selon laquelle un État israélien et un État palestinien vivraient côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Le Japon est favorable à l'idée que dans ce cas, les frontières des deux États soient délimitées dans le cadre de négociations, sur la base des lignes de 1967, avec des échanges de territoires mutuellement convenus, de manière à réaliser la coexistence pacifique d'un État palestinien et d'un État israélien viables aux frontières sûres et reconnues.

Grâce à la solution des deux États, le peuple palestinien pourra exercer son droit à établir un État indépendant; Israël jouira de conditions de sécurité bien meilleures; et les deux parties pourront entamer véritablement des relations de coopération pour leur prospérité mutuelle.

Seules des négociations sincères entre les parties concernées permettront de parvenir à la solution des deux États. Le Japon a toujours encouragé les deux parties à reprendre des négociations directes parallèlement aux efforts déployés par la communauté internationale. À cet égard, le Japon appuie vigoureusement la déclaration du 23 septembre du Quatuor, notamment le calendrier établi, et salue les efforts énergiques des membres du Quatuor. Le Japon accueille avec satisfaction de l'annonce de la tenue de réunions séparées entre les membres du Quatuor et les parties respectives le 26 octobre à Jérusalem. Nous espérons vivement que ces réunions constitueront un pas en avant vers la reprise de négociations directes.

Le Japon a suivi attentivement les débats menés au sein du Comité d'admission de nouveaux Membres.

Le Japon se félicite de l'accord récemment conclu entre Israël et le Hamas en vue de la libération de Gilad Shalit et des prisonniers palestiniens détenus par Israël. Nous espérons que cet accord contribuera à instaurer un climat de confiance entre les parties et mènera à la reprise rapide de négociations directes entre les parties.

Le Japon ne tient pas compte des mesures qui préjugent du résultat des négociations sur le statut final et s'associe au Quatuor pour demander aux deux parties de s'abstenir de tout acte de provocation. Les deux parties doivent se conformer aux obligations que leur imposent les accords précédents, en particulier la feuille de route.

Le Japon réitère l'appel vigoureux qu'il a lancé à Israël pour qu'il gèle toutes les activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. À cet égard, le Japon déplore profondément la construction, récemment annoncée par le Gouvernement israélien, de nouveaux logements à Jérusalem-Est. Dans le même temps, nous demandons à l'Autorité palestinienne de poursuivre ses efforts pour améliorer la sécurité et honorer ses engagements de faire cesser la violence et de prévenir les actes de provocation.

Le Japon a appuyé les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour que la Palestine accède au statut d'État et est déterminé à continuer d'apporter son appui à cet égard. Le Japon suit également attentivement les efforts palestiniens pour créer un Gouvernement unifié.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Abdou Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Je voudrais d'emblée présenter mes condoléances à notre collègue de la Turquie, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple turcs, qui ont été éprouvés par le séisme qui a secoué une partie de ce pays. C'est également l'occasion de dire notre compassion au peuple saoudien, qui vient de perdre son prince héritier.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est heureux, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre 2011. Connaissant l'engagement du Nigéria, votre pays, pour la promotion des idéaux de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais vous adresser mes chaleureuses félicitations.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nawaf Salam, Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon exemplaire avec laquelle il a conduit les travaux du Conseil durant le mois écoulé. À M. Lynn Pascoe,

Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, j'exprime mes vifs remerciements pour son exposé instructif.

Le Comité demeure résolument partisan de la tenue de négociations politiques en vue d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Toutefois, de telles négociations doivent partir sur des bases solides, à l'effet d'éviter les erreurs du passé. Et pour dire les choses avec franchise, la négociation n'est pas une fin en soi. S'agissant particulièrement de la région qui nous intéresse aujourd'hui, cette négociation doit aboutir à un règlement permanent du conflit israélo-palestinien lorsque les protagonistes auront tous la même volonté d'y arriver. C'est pourquoi, notre Comité comprend la frustration exprimée aujourd'hui, dans cette enceinte, au sujet de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix.

Nous sommes néanmoins encouragés par la vigueur renouvelée avec laquelle le Quatuor s'efforce d'ouvrir la voie à des négociations constructives. Sous ce rapport, la déclaration du 23 septembre 2011, dans laquelle il propose un train de mesures et un calendrier visant à permettre la conclusion d'un accord de paix durable d'ici à la fin de l'année prochaine, contient de nombreux éléments positifs, dont le retour aux frontières de 1967, moyennant des échanges de territoire, ainsi que l'exigence minimale d'arrêter complètement la construction de colonies et de démanteler les avant-postes. Nous espérons que le Quatuor et les parties feront bon usage de ces principes et les mettront en pratique, balisant ainsi le chemin de la reprise de négociations crédibles et productives.

Tout en se félicitant des efforts manifestes du Quatuor pour la relance de pourparlers sérieux, le Comité est d'avis qu'en cette période de bouleversements, une autre série de négociations israélo-palestiniennes ne peut être envisagée que si les principes et autres paramètres sont communément acceptés par les parties et garantis par le Quatuor.

Si notre Comité appuie résolument la relance des négociations, nous ne saurions perdre de vue cependant le décalage considérable qui existe entre le processus politique et la situation sur le terrain. En vérité, les colonies juives de peuplement en terre palestinienne n'ont jamais été aussi nombreuses. Depuis le dernier débat public du Conseil de sécurité (voir S/PV.6590), Israël a approuvé la construction de 900 logements de plus dans la colonie de Har-Homa et de 1 100 à Gilo, sans compter la révélation ce mois-ci de plans concernant Givat Hamatos, une vaste et toute nouvelle colonie de 2 600 logements située dans la ville de Jérusalem. À cela on peut ajouter 1 600 logements à Ramat Shlomo, 277 dans la colonie d'Ariel, 100 à Beit Aryeh. Le Gouvernement israélien a même créé un comité chargé de légaliser les colonies illégales au regard du droit israélien, en même temps qu'il accélère la démolition des logements et le déplacement de Palestiniens, touchant du coup 990 personnes durant le seul mois de septembre.

Notre comité a fait écho à la condamnation unanime par la communauté internationale des colonies israéliennes de peuplement. Ces colonies, il faut sans cesse le rappeler, sont contraires aux dispositions du droit international et de la Feuille de route. Elles compromettent les efforts de paix et sapent durablement les fondements de la solution prévoyant deux États. De même, la récente intensification de la campagne coordonnée de provocations, de profanations et de violence menée par des colons extrémistes est particulièrement condamnable. Cette campagne, malheureusement, n'a pas été punie par les autorités israéliennes, avec la rigueur qui sied en pareilles occurrences.

Le Conseil de sécurité et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de 1949 doivent prendre des mesures fermes et immédiates, en vue de faire respecter le droit international et d'empêcher que ces actes iniques n'intensifient encore les violences. Il est grand temps d'assurer la protection des civils palestiniens contre le double déni que représentent l'établissement des colonies sur leur terre et la violence excessive des colons et de leurs protecteurs.

Depuis ma dernière intervention devant le Conseil (voir S/PV.6590), il m'est agréable de relever que l'Autorité palestinienne a continué de mener à bien son programme de mise en place d'institutions d'un État fonctionnel. Le Comité a pris note de la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi. Nous appelons le Conseil ainsi que l'Assemblée générale à lui donner une suite favorable. Le Comité approuve également l'appel lancé par le Président Abbas à la tribune de l'Assemblée générale pour demander aux pays qui ne l'ont pas encore fait de reconnaître l'État palestinien, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Par ailleurs, nous exprimons notre grave préoccupation par rapport à la situation des prisonniers politiques palestiniens. Bien qu'il accueille avec satisfaction l'échange récent de prisonniers entre Israël et le Hamas, sous l'égide de l'Égypte, le Comité appelle à la libération de tous les détenus qui languissent dans les geôles israéliennes.

Le conflit israélo-palestinien est une question extrêmement délicate qui est au centre des préoccupations de dizaines de millions de personnes dans la région et bien au-delà. Dans les semaines et les mois à venir, la communauté internationale devra s'employer davantage à son règlement, en faisant preuve de courage politique et d'un sens élevé de ses responsabilités. L'enjeu est certes immense, mais un autre échec n'est pas permis. Nous prions instamment le Conseil de concrétiser les initiatives prises en faveur de notre objectif commun, à savoir la création de deux États vivant pacifiquement et dans la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. À cet égard, je tiens à assurer le Conseil de l'entière coopération du Comité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : Je vous remercie de me donner la parole pour la première fois en ma nouvelle qualité.

La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Pour commencer, je tiens à exprimer toutes nos condoléances et toute notre sympathie au peuple et au Gouvernement turcs pour les victimes du séisme d'hier, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement saoudiens suite au décès de S. A. R. le Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Les événements qui ont lieu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ces derniers mois ont pris des proportions véritablement historiques qui en plus de façonner l'avenir de la région toute entière vont avoir des répercussions allant bien au-delà des pays concernés. Les bouleversements radicaux observés dans le monde arabe font qu'il est d'autant plus urgent de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Les événements survenus récemment ont effectivement montré la nécessité de répondre aux aspirations légitimes des peuples de la région, dont celles des Palestiniens à un État et des Israéliens à la sécurité.

Les déclarations faites par le Président Abbas et par le Premier Ministre Netanyahou à l'ONU il y a quelques semaines (voir A/66/PV.19) étaient différentes à maints égards, mais s'accordaient toutes deux sur la nécessité de reprendre les négociations, d'appuyer la solution de deux États et de parvenir à un règlement pacifique et global du conflit qui oppose de longue date Israéliens et Palestiniens.

L'Union européenne appelle de nouveau les parties à reprendre les négociations conformément aux termes et aux échéances contenus dans la déclaration faite par le Quatuor le 23 septembre. L'Union européenne se réjouit des déclarations positives faites par les deux parties à cet égard. Elle souligne le rôle crucial joué par le Quatuor pour faciliter la reprise des pourparlers directs entre Israël et les Palestiniens, et rappelle sa volonté d'appuyer tous les efforts visant à ramener les parties à la table des négociations. À ce titre, l'Union européenne réaffirme clairement ses positions concernant les paramètres, les principes et les diverses questions, y compris les conclusions auxquelles le Conseil des affaires étrangères était parvenu en décembre 2009, décembre 2010, mai 2011 et juillet 2011, ainsi que la déclaration faite en son nom au Conseil de sécurité le 21 avril (voir S/PV.6520). L'Union européenne appuie sans réserve l'appel lancé par le Quatuor aux parties leur demandant de s'abstenir de tout acte de provocation et de respecter les obligations qui sont les leurs au regard de la Feuille de route.

La Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M[me] Catherine Ashton, a tenu le 9 octobre Bruxelles une réunion avec les représentants du Quatuor, pour assurer le suivi de la déclaration faite par ce dernier le 23 septembre. À l'issue de cette réunion, les deux parties ont été conviées à se réunir de nouveau avec les envoyés du Quatuor le 26 octobre à Jérusalem, réunion au cours de laquelle sera examiné un ordre du jour relatif aux négociations et aux méthodes de travail.

L'Union européenne déplore la décision récente prise par Israël de poursuivre ses implantations à Gilo et à Givat Hamatos, ce qui est contraire aux efforts du Quatuor. L'Union européenne déplore les mesures

prises, conformément au droit israélien, pour légaliser les maisons des avant-postes en Cisjordanie. L'Union européenne réitère que les colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre impossible la solution des deux États. Toutes les activités de peuplement, y compris dans Jérusalem-Est, doivent cesser immédiatement et les nouveaux projets de construction abandonnés. L'Union européenne appelle également les deux parties à éviter toutes mesures contraires aux efforts déployés par le Quatuor pour relancer les négociations.

L'Union européenne demeure un ardent défenseur du programme d'édification de l'État du Premier Ministre Fayyad et du Président Abbas, auquel elle contribue largement. L'Union européenne se félicite de la conclusion des rapports indiquant que dans les secteurs clefs examinés par l'ONU, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, les capacités de l'Autorité palestinienne sont désormais supérieures aux capacités minimum requises pour un État opérationnel, et que les institutions palestiniennes sont au moins égales à celles d'États établis. L'Union européenne espère que le futur Gouvernement palestinien poursuivra les efforts d'édification de l'État menés par l'Autorité palestinienne, et respectera les normes actuelles en termes de gestion efficace et transparente des finances publiques.

L'Union européenne reste déterminée à continuer à appuyer les efforts fructueux d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne. La crise budgétaire que traverse actuellement l'Autorité palestinienne risque de compromettre les progrès réalisés à ce jour en matière de renforcement des institutions. C'est pourquoi l'Union européenne insiste sur la nécessité de continuer à assurer un appui prévisible à l'Autorité palestinienne et appelle la communauté internationale des bailleurs de fonds à partager équitablement les coûts de cet effort. L'Union européenne est favorable à la tenue d'une nouvelle conférence des donateurs à Paris, dans l'optique d'une reprise du processus de paix.

L'Union européenne se félicite de la libération du sergent israélien Gilad Shalit. Son rapatriement après cinq années de captivité met fin à une longue épreuve pour lui et pour sa famille. L'Union européenne espère que sa libération et l'échange connexe de prisonniers auront un impact positif sur le processus de paix au Moyen-Orient et encourageront les deux camps à continuer à prendre des mesures propres à une désescalade de la situation.

La situation dans la bande de Gaza continue de préoccuper particulièrement l'Union européenne. Il faut ouvrir les points de passage afin de permettre l'entrée de l'aide humanitaire, les importations et les exportations de produits commerciaux, ainsi que la circulation des personnes entre Gaza et la Cisjordanie, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. La levée des restrictions à l'accès à Gaza et à la Cisjordanie est l'élément clef qui ouvrira la voie à une augmentation des investissements et au développement de l'économie et des infrastructures. L'Union européenne rappelle qu'elle est prête à appuyer la reconstruction et la relance économique de Gaza en étroit partenariat avec l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, conformément à la résolution 1860 (2009) et sur la base de l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005.

Enfin, s'agissant de la Syrie, l'Union européenne condamne dans les termes les plus vifs la répression brutale menée actuellement par le régime syrien contre sa population, ainsi que les violations généralisées des droits de l'homme, notamment les tueries, les arrestations en masse et la torture de civils, de manifestants pacifiques et de leurs parents qui pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Elle condamne aussi les actions visant à provoquer des conflits interethniques et interconfessionnels, ainsi que les assassinats ciblés récents de personnalités politiques telles que Mashaal Tammo. Selon le Haut Commissaire adjoint aux droits de l'homme, plus de 3 000 personnes, dont des enfants, sont mortes depuis le début des troubles. L'Union européenne déplore ces morts et exprime toutes ses condoléances aux familles des victimes. Elle exige des autorités syriennes qu'elles mettent immédiatement fin à la violence afin de prévenir de nouveaux massacres. Les personnes responsables de la répression, ou qui y sont associées, devront en rendre compte à la communauté internationale. Le Président Al-Assad doit se retirer pour laisser la place à une transition politique en Syrie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Le Hoar Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Ma délégation présente ses condoléances les plus vives au Gouvernement et au peuple turcs, ainsi qu'aux familles des victimes du séisme qui a frappé la Turquie dimanche. Nous exprimons également nos très profondes condoléances au Royaume et au peuple d'Arabie saoudite à la suite de la disparition de leur Prince héritier.

La délégation vietnamienne vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en cette Journée des Nations Unies. Je remercie également M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé très complet.

Le Viet Nam souscrit à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis plus de 60 ans, la région du Moyen-Orient est le théâtre de nombreuses guerres et de nombreuses tueries. Des millions de Palestiniens sont déplacés, vivent dans des conditions très dures dues au blocus et sont soumis à toutes sortes d'attaques violentes. Le peuple palestinien continue de se voir refuser ses droits fondamentaux et inaliénables à l'autodétermination, dont le droit essentiel de créer un État de Palestine souverain et indépendant.

Il y a plus d'une décennie, en 1988, lorsque l'Assemblée générale s'est réunie pour examiner la question de Palestine, les Palestiniens ont présenté un plan en faveur de la paix. Des circonstances nouvelles ont suscité de nouveaux espoirs d'un règlement pacifique, juste et durable conforme aux intérêts légitimes de toutes les parties. La Palestine a pris des décisions difficiles et, selon les paroles du Président Mahmoud Abbas, elle a « choisi de [s']engager sur la voie de la justice relative » (*A/66/PV.19*). Cette volonté est clairement illustrée par le fait que les Palestiniens ont accepté de créer l'État de Palestine sur une superficie qui ne représente que 22 % du territoire de la Palestine historique.

Cependant, le processus de paix s'est rapidement enrayé car Israël a toujours refusé d'appliquer les dispositions du droit international et les nombreuses résolutions de l'ONU, et il a préféré accélérer la construction de colonies sur le territoire de l'État de Palestine. Si nous reconnaissons les préoccupations légitimes de toutes les parties, nous estimons que les réalités des 60 dernières années au Moyen-Orient montrent aujourd'hui que ces préoccupations ne peuvent et ne doivent être réglées qu'à l'issue de négociations sincères portant sur toutes les questions susmentionnées.

Le Viet Nam suit de près l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, et il appuie fermement la lutte et les droits du peuple palestinien ainsi que toutes les initiatives de paix dans la région. Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve le processus depuis longtemps, de la poursuite des graves violations des droits du peuple palestinien et de l'importance des progrès internationalement reconnus qu'ont accomplis les autorités et la population palestiniennes dans l'édification de leur État, le Président Mahmoud Abbas, au nom de l'État et du peuple palestiniens et au titre de l'exercice de leurs droits inaliénables, a présenté la demande d'accession de l'État de Palestine au statut d'État Membre de l'ONU. Le Viet Nam appuie la volonté de l'État et du peuple palestiniens.

Le Viet Nam appuie également les négociations entre les parties concernées et se félicite que le Quatuor, la Ligue des États arabes, les pays de la région et l'ONU aient redoublé d'efforts pour contribuer à promouvoir les négociations israélo-palestiniennes sur toutes les questions fondamentales. Nous prions la communauté internationale d'intensifier ses efforts, en particulier le Conseil de sécurité et le Quatuor, afin de remédier à la crise politique et humanitaire actuelle et de promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit israélo-palestinien sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, qui mettent notamment l'accent sur le principe de l'échange de territoires contre la paix et sur le droit de tous les États de la région à vivre dans la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Emirats arabes unis.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à présenter nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du Royaume d'Arabie saoudite à l'occasion du décès de S. A. R. le Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud, Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense et de l'aviation. Nous présentons également nos

condoléances à la Turquie, récemment frappée par un séisme qui a prélevé un lourd tribut en vies humaines.

Dans son exposé périodique de ce matin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, a mis l'accent sur les souffrances croissantes de la population palestinienne face à la poursuite par les autorités israéliennes de leur politique d'agression et d'occupation. Le plus grave est que le Gouvernement israélien poursuit sa campagne d'expansion de ses colonies illégales au cœur des villes et villages palestiniens; qu'il continue de démolir, de détruire et de confisquer maisons, biens et sol palestiniens; et qu'il poursuit le siège de la bande de Gaza. Nous condamnons toutes ces pratiques israéliennes dangereuses, qui ont exacerbé la détérioration de la situation humanitaire du peuple palestinien et l'ont précipité au fond de l'abîme. Ces pratiques sont par ailleurs directement responsables de l'échec des négociations de paix jusqu'à ce jour et du climat de tension, de frustration et d'instabilité de plus en plus marqué dans la région.

Nous avertissons que si la communauté internationale continue d'ignorer ces pratiques et ces mesures unilatérales israéliennes, cela ne fera qu'encourager Israël à poursuivre ses pratiques en vue de consolider son occupation du sol et des biens palestiniens. Ceci est particulièrement vrai des mesures qu'il prend à Al Qods Al Charif, dont il entend modifier les caractéristiques démographiques, historiques et religieuses.

Les Émirats arabes unis demandent à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, d'assumer pleinement leurs responsabilités, aujourd'hui plus que jamais. Elles consistent notamment à adopter toutes les mesures nécessaires, sérieuses et efficaces en vue de contraindre Israël, Puissance occupante, à cesser immédiatement toutes ses activités de colonisation dans les territoires palestiniens, à annuler toutes les décisions et les mesures illégales et unilatérales qu'il a prises à cet effet et à lever d'urgence le siège de Gaza.

Nous espérons que la communauté internationale élargira la portée de l'aide humanitaire, économique et financière qu'elle apporte au peuple palestinien et à son Autorité nationale afin de leur permettre de surmonter les graves problèmes auxquels ils demeurent confrontés.

La présente réunion du Conseil de sécurité revêt une importance politique particulière, car elle fait suite à la demande présentée par l'Autorité palestinienne d'admettre l'État de Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. Les Émirats arabes unis appuient cette demande et ce droit historiques du peuple palestinien, en particulier compte tenu du fait que l'Autorité palestinienne a rempli ses obligations s'agissant de mettre en place les institutions d'un État palestinien, comme l'ont reconnu le Quatuor et d'autres organisations internationales compétentes.

Les Émirats arabes unis espèrent également que les délibérations du Conseil le mèneront à prendre la décision unanime de recommander à l'Assemblée générale d'accepter la candidature palestinienne le plus tôt possible, conformément aux positions de la grande majorité des pays du monde, qui ont officiellement reconnu un État de Palestine indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et sur la base des résolutions empreintes de légitimité internationale, de la Conférence de paix de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la vision de la solution des deux États, comme le souligne l'Assemblée générale dans sa résolution 181 (II), dans laquelle elle divise la Palestine en deux États, mais aussi des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Accepter la demande d'admission de la Palestine à l'ONU ne revient aucunement à fermer la porte à la poursuite des négociations de paix israélo-palestiniennes; cela permettrait au contraire de faire un pas en avant vers une reprise rapide des négociations de paix.

L'interruption des négociations dirigées par le Quatuor est principalement due au fait qu'Israël n'a pas respecté le plan de travail établi par le Quatuor. En conséquence, une reprise urgente et inconditionnelle de ces négociations suppose avant tout qu'Israël cesse complètement et immédiatement toute activité de colonisation illégale dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est. Cela exigera également que les parties s'engagent à respecter un calendrier clairement défini afin que les négociations aboutissent à un règlement global, juste et durable de la crise sur la base de la solution des deux États.

Nous avons suivi avec attention le récent échange de prisonniers entre les parties palestinienne et israélienne. Nous nous félicitons des efforts déployés par le pays frère de la République arabe d'Égypte à cet effet. Nous exigeons qu'Israël libère immédiatement et sans conditions les milliers de prisonniers qu'il détient

toujours dans des conditions effroyables et illégales au fond de prisons et de centres de détention israéliens. Nous soulignons par ailleurs l'importance que revêt l'adoption par la communauté internationale de mesures concrètes afin de garantir la protection des civils palestiniens et de demander des comptes à la Puissance occupante pour toutes les mesures illégales qu'elle a adoptées et les violations flagrantes qu'elle a commises, au mépris du droit international humanitaire et des droits du peuple palestinien.

Pour terminer, nous espérons que le Conseil de sécurité n'hésitera pas de nouveau à prendre les mesures nécessaires qui s'imposent en vertu de son mandat et des responsabilités qui lui incombent pour appuyer les efforts visant à instaurer une paix globale, juste et durable et la sécurité au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela

M. Valero Briceňo (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela remercie M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé. Nous souscrivons à la déclaration faite par S. E. l'Ambassadeur Maged Abdelaziz, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis 1948, date de la proclamation de l'État d'Israël, le peuple palestinien, humilié et exploité par la puissance occupante, a été expulsé de ses terres. Aujourd'hui, des générations entières de citoyens palestiniens continuent de payer le lourd tribut de l'exil, de l'aliénation et de la violation systématique de leurs droits de l'homme.

La décision historique des autorités palestiniennes de demander au Conseil de sécurité d'appuyer leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre de plein droit est une revendication de la justice et une réaffirmation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le Gouvernement des États-Unis a lancé une campagne pour faire échouer la reconnaissance de l'État palestinien, la conditionnant à une reprise des pourparlers directs entre Israël et la Palestine menés sous les auspices du Quatuor, cherchant ainsi à retarder ou à bloquer l'appel international et historique en faveur de la création de l'État palestinien.

La République bolivarienne du Venezuela a reconnu diplomatiquement l'État de Palestine le 27 avril 2009. La Palestine remplit tous les critères juridiques, politiques et moraux internationaux pour se prévaloir de la qualité d'État souverain, conformément au droit international. Après tant de décennies de report, la Palestine s'est imposée de droit en tant que membre de la communauté internationale. En construisant un mur infâme et raciste, en imposant des implantations néocoloniales, en maintenant le blocus cruel imposé à la bande de Gaza et en institutionnalisant la violence, Israël bloque les voies menant à un règlement négocié entre les parties.

Le Gouvernement israélien détient actuellement dans ses prisons plus de 6 000 prisonniers, dont plus de 280 enfants, certains âgés de moins de 12 ans détenus arbitrairement. Nous exigeons leur libération immédiate. Nous sommes consternés par la présence d'enfants parmi ceux privés de liberté, ce qui donne une idée claire de la nature inhumaine du Gouvernement israélien et de ceux qui défendent de telles pratiques. Ces actions, qui visent à modifier la composition démographique, le caractère et la configuration des territoires palestiniens, sont en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil et de l'ONU.

Le Gouvernement israélien ne se conforme pas depuis longtemps aux principes des Nations Unies. Le droit international interdit, par exemple, à Israël d'invoquer la conquête et la colonisation, ainsi que la prétendue croissance naturelle. C'est pourquoi le Venezuela exhorte de nouveau le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'État d'Israël se conforme à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et qu'il s'acquitte de ses obligations en vertu du droit international.

Le Venezuela réitère son plein appui à la reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies de l'État palestinien sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Elle est favorable aussi à son indemnisation et au retour légitime à leurs foyers de 50 % de la population palestinienne dispersée dans le monde entier, conformément à la résolution 1941 (2010).

Nous saluons, par ailleurs, les efforts inlassables déployés par le Gouvernement du Président Bachar Al-Assad pour préserver l'unité, l'intégrité et la stabilité de son pays acculé par l'impérialisme. La stabilité de la Syrie est fondamentale pour la paix au Moyen-Orient.

Le Venezuela rappelle qu'Israël doit se retirer du Golan syrien occupé, conformément à la résolution 498 (1981) et en application des résolutions 242 (1968) et 348 (1974). Nous demandons une fois de plus à l'État d'Israël de respecter la souveraineté du Liban et d'éviter d'autres conflits, comme celui qui a eu lieu en juillet 2006. Ce n'est que par des négociations directes, en vertu de dispositions de la résolution 1701 (2006), que les parties pourront parvenir à des solutions constructives.

Rien ne saurait justifier l'expulsion du peuple palestinien de ses terres, les fréquents bombardements aveugles du Liban et l'occupation du Golan syrien par Israël. Il s'agit de violations flagrantes des principes fondamentaux du droit humanitaire et du droit international, sans parallèle dans l'histoire moderne.

Comme notre Ministre des affaires étrangères, Nicolás Maduro Moros, l'a affirmé lorsqu'il a donné lecture du message du Président de la République, Hugo Chávez Frías, devant l'Assemblée générale le 27 septembre :

> « Le Venezuela affirme ici, avec fermeté et avec l'autorité morale que lui confère la volonté majoritaire des peuples du monde, sa solidarité inconditionnelle avec le peuple palestinien et son appui sans réserve à la cause nationale palestinienne, y compris, bien évidemment, l'admission immédiate de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre de plein droit ». (*A/66/PV.29*)

L'heure de la libération du peuple palestinien a sonné; elle se matérialisera, nous en sommes en convaincus, avec le soutien des peuples de la planète. Dans son message, le Président Chávez a dit avec optimisme que la Palestine vivra et vaincra. Longue vie à une Palestine libre, souveraine et indépendante!

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes condoléances au Royaume d'Arabie saoudite, à son peuple et à son gouvernement à la suite du décès du Prince héritier. Nous exprimons aussi notre profonde tristesse et notre compassion au peuple et au Gouvernement turcs à la suite du terrible tremblement de terre qui a frappé leur pays. Les deux pays – le Royaume d'Arabie saoudite et la Turquie – sont des nations voisines et sœurs de mon pays, et ce qui les affecte nous affecte tout autant en Syrie. La réciproque est également vraie.

Ma délégation souhaite vous remercier sincèrement, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public consacré à la situation au Moyen-Orient. C'est un sujet important, dont nous discutons dans le but de mettre fin à l'occupation par Israël des territoires arabes et à ses violations agressives, inhumaines et systématiques des droits de ceux qui y vivent, en infraction au droit international, au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme. Ces pratiques se poursuivent au vu et au su de ceux qui prétendent défendre ces droits.

Nous savons tous ici que le point à l'ordre du jour, « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », concerne principalement le conflit israélo-arabe et la question de Palestine, et non pas d'autres sujets qui n'entrent pas dans la définition traditionnelle du titre du point en question. Malheureusement, au lieu de se concentrer simplement sur le contenu et l'objectif de ce point de l'ordre du jour, d'aucuns essaient d'introduire d'autres questions sans aucun rapport dans le but d'affaiblir le point de l'ordre du jour à l'examen, d'ignorer tacitement la question de l'engagement d'Israël à mettre fin à son annexion des territoires arabes occupés, et de minimiser l'importance de la demande soumise au Conseil d'admission de la Palestine à l'ONU comme Membre à part entière. À cet égard, nous notons que les faits montrent que les événements, les crises et les tensions dans notre région sont étroitement liés au conflit israélo-arabe.

Le débat d'aujourd'hui découle des efforts faits pour réduire la pression politique et diplomatique internationale sur Israël par certains pays qui s'opposent aux revendications légitimes de la Palestine – soutenues à l'unanimité par la communauté internationale – qui cherchent d'abord et avant tout à mettre en place un État palestinien et à mettre fin aux activités de peuplement. Certains pays tentent de déstabiliser la région, ce qui aboutirait à une guerre régionale et aurait un effet catastrophique sur l'ensemble des États de la région, sans exception.

Comment y parviennent-ils? La réponse est simple. Ils dressent plusieurs pays arabes les uns contre les autres, sous des prétextes divers. Ils tentent également de modifier la réalité du monde arabe en ouvrant des fronts arabes internes, qui en dernière

analyse servent uniquement les intérêts d'Israël. Et s'agissant du prétendu Printemps arabe, la question à poser est de savoir comment nous pouvons concilier la beauté de l'idée de printemps avec l'effusion de sang, la guerre, l'agression, les hostilités et l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Est-ce la définition du printemps?

Nous sommes réunis aujourd'hui à un moment important de l'histoire du conflit israélo-arabe. Il est inacceptable et incompréhensible que le Conseil de sécurité demeure inactif face aux politiques inhumaines et agressives conduites par Israël. Dans ce contexte, le Conseil a aujourd'hui l'occasion importante de prouver qu'il peut jouer son rôle, tel que stipulé par la Charte, en acceptant la juste demande de la Palestine qui est appuyée par la communauté internationale; en reconnaissant un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale; et en lui accordant le statut de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international développé au sein de cette Organisation grâce à près d'un milliers de résolutions.

Outre la mise en œuvre de politiques contraires au droit international, Israël, puissance occupante, refuse de rendre le Golan syrien occupé à la Syrie et refuse de respecter les résolutions de légitimité internationale adoptée sur cette question, en particulier la résolution 497 (1981), qui stipule que l'annexion du Golan syrien occupé est nulle, non avenue et illégale. Israël continue de recourir à la terreur et à l'oppression contre les autorités syriennes soumises à l'occupation dans le Golan. Par ailleurs, les forces d'occupation mènent une campagne permanente visant à briser les liens qui relient les habitants du Golan syrien à leur patrie en construisant le mur raciste de séparation à l'est de Majdal Shams, dans le droit fil des nouvelles mesures politiques et de sécurité israéliennes, afin de saper toute possibilité de négociations de paix, y compris sur le Golan syrien occupé.

Nous avons transmis au Secrétaire général et au Conseil des plaintes officielles à ce sujet, appelant l'ONU, et notamment le Conseil, à assumer leurs responsabilités et à prendre des mesures afin de contraindre Israël à cesser immédiatement ses violations flagrantes du droit international et des résolutions de l'ONU, en particulier de la résolution 497 (1981). Aujourd'hui, malheureusement, nous tenons à rappeler que ces appels n'ont toujours pas obtenu de réponse. Nous sommes de nouveau vexés par l'absence de référence au Golan syrien occupé dans l'exposé du Secrétaire général adjoint.

La réalisation d'une paix juste, globale et durable doit nécessairement s'accompagner d'un retrait complet d'Israël sur les frontières du 4 juin 1967 et de la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous devons également régler la question des réfugiés palestiniens, comme indiqué dans la résolution 194 (III) de 1948. Nous ne pouvons pas appliquer de solutions partielles, progressives ou différées à cette question. La paix dans la région se trouve dans une sinistre impasse en raison de l'arrogance d'Israël, soutenu par les États-Unis et certains pays européens qui lui apportent un appui sans réserve. Cela a engendré un profond sentiment de frustration et de colère parmi les peuples arabe et palestinien.

Le seul obstacle à la paix dans la région est Israël, et les responsables israéliens l'admettent eux-mêmes. Les remarques faites par le général de division Uri Saguy, ancien chef du renseignement militaire, dans le livre qu'il a récemment publié, The Frozen Hand: Why Israel Fears Peace with Syria More Than War (*La main glacée : Pourquoi Israël craint la paix avec la Syrie plus que la guerre*), constituent un exemple parmi tant d'autres. M. Saguy, qui a participé aux pourparlers de Shepherdstown organisés par Bill Clinton en 2000, prétend qu'Israël a tout fait pour réduire à néant tout accord avec la Syrie, et que l'ancien Premier Ministre Ehud Barak a interrompu le processus de paix avec la Syrie. Nous savons tous que le Président Clinton a abordé le sujet dans ses mémoires, révélant la responsabilité d'Israël dans l'échec des négociations avec la Syrie.

Nous sommes fort inquiets et désolés de voir certains représentants permanents s'exprimer sur le sujet du Moyen-Orient et de la situation de mon pays avec la même animosité et dans le même esprit de provocation, appelant à un soulèvement contre le Gouvernement légitime de notre pays, dans le but d'inciter au chaos et de déstabiliser et manipuler le destin de notre peuple. Nous trouvons étrange que ces pays qui proclament hypocritement leur attachement à la sécurité et à la stabilité de la Syrie refusent d'encourager le dialogue national ou la mise en œuvre de réformes globales en Syrie dans les six prochains mois. À cet égard, nous voudrions indiquer que pour faire suite aux récentes réformes de grande ampleur qui ont été engagées, mon pays vient de mettre en place ces jours-ci un comité chargé de rédiger une nouvelle

constitution, progressiste et moderne qui reflétera les aspirations du peuple syrien. Dans quelques jours, une commission préparatoire sur le dialogue national sera établie par décret présidentiel. Elle sera dirigée par le Président syrien lui-même, M. Bachar Al-Assad.

Ma délégation s'abstiendra de répondre aux déclarations faites par certains de nos collègues, parce que nous sommes convaincus que le point figurant à l'ordre du jour de la présente séance n'a rien à voir avec les manipulations et autres manœuvres auxquelles ils se livrent, et dont le seul but est de détourner l'attention des tensions résultant du fait qu'Israël continue d'occuper des territoires en Palestine, au Sud-Liban et dans le Golan syrien. Tandis que le monde continue de fermer les yeux sur les crimes quotidiens que sont les activités de peuplement et la violation du droit et de centaines de résolutions du Conseil de sécurité, mon pays condamne énergiquement les commentaires – déplacés du point de vue diplomatique – faits par l'Observateur de l'Union européenne et par un certain nombre d'orateurs à propos de mon pays et de ses dirigeants politiques.

Mon pays respecte les principes et les idéaux de l'ONU et son rôle en tant que point de référence pour les questions juridiques. Par conséquent, nous nous abstiendrons de répondre à ces commentaires qui sortent des usages politiques et diplomatiques et des règles de la courtoisie, et violent le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. Ma délégation n'adoptera pas la même attitude que ces représentants qui ont formulé des jugements ou des critiques contre mon pays ou qui ont utilisé des termes péjoratifs à l'endroit du régime syrien. Par respect pour nos collègues et pour le Conseil de sécurité, nous choisissons de continuer à utiliser un langage diplomatique et politique convenable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

Mme Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Un débat sur la situation au Moyen-Orient et sur la question palestinienne qui se tient le 24 octobre, date à laquelle on célèbre la Journée des Nations Unies, est hautement symbolique. La demande de création d'un État palestinien remonte à l'adoption par l'ONU du plan de partage de 1947, et même au-delà. En 1949, la Norvège a voté pour l'admission d'Israël à l'ONU en qualité d'État Membre. À l'époque, nous avons pris cette décision sur la base des déclarations et des explications fournies par Israël. Israël avait expliqué de manière convaincante pourquoi il ne fallait pas attendre le règlement des questions en suspens relatives au statut permanent pour reconnaître l'État d'Israël et lui accorder le statut de Membre.

Depuis lors, la politique norvégienne en la matière a reposé sur la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. La Norvège est donc prête à reconnaître un État palestinien. En attendant, nous appuyons tous les efforts internationaux en faveur d'un accord global sur les questions en suspens relatives au statut permanent, y compris les efforts déployés récemment par le Quatuor pour que les deux parties reprennent les pourparlers sur les questions de fond.

La Norvège a toujours appuyé Israël et son droit inhérent à la légitime défense, conformément au droit international. Nous avons également appuyé le droit des Palestiniens à avoir un État et l'édification de l'Autorité palestinienne.

À sa dernière réunion en septembre, le Groupe de soutien des donateurs à l'Autorité palestinienne a confirmé la réussite des efforts d'édification des institutions palestiniennes. Le fonctionnement des institutions publiques palestiniennes a été examiné en détail par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'ONU, et ils ont tous conclu que les Palestiniens étaient tout à fait capables de gérer un État. Le Premier Ministre Fayyad a tenu la promesse qu'il avait faite il y a deux ans d'établir les fondements institutionnels nécessaires pour que l'État palestinien soit reconnu sur le plan international.

En septembre, le Président Abbas a réaffirmé devant l'Assemblée générale la nécessité de régler les questions relevant du statut permanent par la voie de la négociation (voir A/66/PV.19). En outre, il a assuré l'Assemblée générale que l'Autorité palestinienne s'engageait à respecter la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes de l'ONU, la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme.

Nous avons pris acte de la demande d'admission à l'ONU qui a été présentée par les Palestiniens et est actuellement examinée par le Conseil de sécurité. Nous attendons les résultats des délibérations du Conseil. Si, ultérieurement, les autorités palestiniennes décident de présenter leur demande à l'Assemblée générale, la Norvège examinera tous les motifs légitimes qui seront avancés. La reconnaissance d'un État et son admission à l'ONU en tant que Membre sont des questions qui

doivent être examinées par les organes principaux de l'ONU, ici à New York.

L'occupation israélienne et la poursuite des activités de peuplement dans les territoires occupés demeurent des obstacles majeurs à la mise en place d'un véritable État palestinien et d'institutions palestiniennes à part entière. La Norvège est profondément préoccupée par les incidences néfastes sur la paix et la sécurité des plans annoncés récemment, notamment ceux relatifs à Mordot Gilo et à Givat Hamatos, ainsi que d'autres projets d'expansion de colonies de peuplement. Ces mesures modifient rapidement la situation dans les territoires entourant Jérusalem, ainsi qu'à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Elles compromettent les négociations et risquent de rendre prochainement impossible la matérialisation de la vision des deux États. Le Secrétaire général, l'Assemblée générale et la Cour internationale de Justice ont tous confirmé le caractère illégal de telles actions unilatérales.

La Norvège se félicite de l'accord concernant l'échange de prisonniers qui a permis la libération de Gilad Shalit. La longue attente de sa famille est enfin terminée. La Norvège a toujours soutenu que la détention de Shalit était inacceptable et elle a fait partie des pays qui ont activement œuvré à sa libération. Nous espérons que cet accord aura une incidence positive sur la situation en Cisjordanie et à Gaza dans les prochaines semaines.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, je voudrais présenter nos sincères condoléances au Royaume d'Arabie saoudite suite au décès du Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud. Nous présentons également nos condoléances les plus sincères à la Turquie au lendemain du tremblement de terre qui a frappé ce pays.

Nous remercions la Présidente du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions également M. Lynn Pascoe de son exposé très détaillé et très utile.

Le Maroc s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte, du Kazakhstan et du Qatar, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États arabes.

La séance d'aujourd'hui se tient quelques semaines après l'allocution historique du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, devant l'Assemblée générale (voir A/65/PV.19), dans laquelle il a demandé l'admission de l'État de Palestine à l'ONU en qualité de Membre de plein droit, ainsi que la reconnaissance de sa souveraineté sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Étant donné que nous sommes convaincus du caractère juste et légitime de la cause palestinienne, et comme nous l'avons indiqué à l'occasion du débat général de cette année (voir A/66/PV.25), mon pays réaffirme qu'il est déterminé à appuyer pleinement et concrètement la demande présentée par les autorités palestiniennes au nom du peuple palestinien. Nous espérons que les consultations que tient actuellement le Conseil de sécurité aboutiront à la réalisation de cet objectif palestinien dans les meilleurs délais, d'autant que nous savons qu'il existe un consensus international sur la solution des deux États – palestinien et israélien – qu'il y a une large reconnaissance internationale de l'État palestinien et que de nombreuses organisations internationales, y compris l'ONU, reconnaissent que les institutions et les structures palestiniennes sont tout à fait prêtes à assumer la responsabilité d'un État indépendant.

La question palestinienne se trouve actuellement à un tournant historique et décisif exigeant que chacun de nous fasse preuve d'un grand sens des responsabilités pour répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien. L'impasse dans laquelle se trouve depuis longtemps le processus de paix n'augure rien de bon et risque d'avoir de graves conséquences sur la sécurité et la paix dans la région.

Cette voie sans issue et les sombres perspectives dont souffre le processus de négociations sont clairement le résultat de la politique de la force, de l'intransigeance et de l'imposition d'un état de fait poursuivie par les forces d'occupation israéliennes. Au lieu d'examiner de manière constructive les différentes initiatives internationales visant à relancer le processus de paix, Israël ne fait que poursuivre et intensifier des mesures visant à modifier la situation sur le terrain, notamment par ses activités de peuplement, les arrestations systématiques, les démolitions, la confiscation de terres, l'expulsion de la population palestinienne autochtone qu'il dépouille de ses biens, ainsi que le recours à des politiques de châtiment

collectif et à la violence contre des civils. Le dernier exemple en date de ces politiques irresponsables du Gouvernement israélien, est l'autorisation, annoncée le 14 octobre 2011 de la construction de 2 610 logements illégaux destinés à des colons dans le quartier de Beit Safafa, dans la ville occupée d'Al Qods Al Charif, qui constitue la dernière étape du plan visant à séparer cette ville du reste de la Cisjordanie.

Comme le Secrétaire général de l'ONU, le Royaume du Maroc est extrêmement préoccupé par cette dangereuse escalade israélienne illégale qui enfreint toutes les lois et normes internationales et tous les accords conclus précédemment par les parties sous l'égide de la communauté internationale. Étant donné l'importance centrale de la ville de Jérusalem dans le règlement final de la crise au Moyen-Orient et de son poids spirituel dans les religions révélées, mon pays – S. M. le Roi Mohammed VI présidant le Comité d'Al Qods de l'Organisation de la coopération islamique – condamne toutes les tentatives visant à porter atteinte aux caractéristiques religieuses, culturelles et historiques de Jérusalem-Est ou à modifier sa composition démographique.

Le Conseil de sécurité a affirmé à maintes reprises l'illégalité des décisions unilatérales prises par la puissance occupante israélienne à Jérusalem-Est et dans le reste des territoires palestiniens occupés et il appartient maintenant au Conseil de faire appliquer ses résolutions et de mettre un terme à ces pratiques, qui remettent en cause la solution finale et empêchent sa réalisation. La communauté internationale, y compris l'ONU, doit s'acquitter au plus vite de ses obligations juridiques, politiques et morales à l'égard du peuple palestinien, en lui permettant d'exercer tous ses droits légitimes. À cet égard, le Royaume du Maroc appuie les efforts internationaux et régionaux, en particulier ceux déployés par le Gouvernement des États-Unis, l'Union européenne et le Quatuor, y compris la dernière initiative présentée dans la déclaration adoptée le 23 septembre 2011. Celle-ci vise à relancer le processus de paix – un choix inévitable – et encourage un retour à la table des négociations afin de trouver une solution finale et globale selon un calendrier précis et sur la base des résolutions empreintes de légitimité internationale, des principes du droit international, de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route, ainsi que des accords précédemment conclus entre les parties.

Il ne fait aucun doute que l'Autorité palestinienne, ainsi que le Groupe des États arabes, se sont montrés responsables et continuent de l'être en respectant strictement les paramètres des négociations et les obligations y relatives en tant que seul moyen de parvenir à une paix globale et juste. Nous sommes fermement convaincus que la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient sont étroitement liées au respect des droits historiques légitimes du peuple palestinien, y compris son droit d'édifier un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, et au retrait d'Israël de tous les autres territoires arabes occupés depuis 1967.

Le Royaume du Maroc, auquel la communauté internationale a fait confiance pour représenter le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États arabes en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2012-2013, et en tant que membre du Comité de suivi des États arabes, œuvrera aux côtés de tous les partenaires internationaux compétents et de tous les acteurs de bonne volonté pour parvenir à une solution juste et globale garantissant au peuple palestinien tous ses droits, y compris le droit d'édifier un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, qui assure la sécurité et la stabilité de tous les États et de tous les peuples du Moyen-Orient, y compris Israël.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Ayebare (Ouganda) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir organisé cet important débat et de conduire les travaux du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

J'adresse nos plus sincères condoléances et exprime notre sympathie au Gouvernement et au peuple turcs suite aux pertes en vies humaines et aux dégâts matériels causés par le séisme qui a frappé hier l'est de la Turquie. Nous présentons également nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du Royaume d'Arabie saoudite pour le décès du Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Quand un processus de paix est aussi interminable et prolongé que celui concernant la question israélo-palestinienne, il arrive que les parties impliquées soient découragées. Il est essentiel que les deux parties s'engagent de nouveau à atteindre le noble objectif d'une solution durable.

À cet égard, l'Ouganda réitère son appel aux parties israélienne et palestinienne à trouver le courage nécessaire pour reprendre les négociations en vue de parvenir à un règlement pacifique fondé sur une solution des deux États: Israël et la Palestine vivant côte à côte en paix à l'intérieur de frontières sûres.

Nous accueillons favorablement la déclaration du Quatuor rendue publique le 23 septembre à New York, en particulier les six mesures qui y sont proposées, et la demande faite aux parties de reprendre les négociations en vue de parvenir à un accord final d'ici à la fin de 2012. L'Ouganda encourage Israël et la Palestine à reprendre sans plus tarder les négociations.

Nous nous félicitons de l'accord sur l'échange de prisonniers, facilité par l'Égypte et l'Allemagne et annoncé le 11 octobre par les dirigeants israéliens et palestiniens. Nous estimons qu'il s'agit d'un geste important qui peut encourager une coopération accrue.

Il faut éviter la poursuite des activités de peuplement et de toute autre action risquant d'entraver la réalisation de progrès.

S'agissant de Gaza, nous demeurons préoccupés par la gravité de la situation humanitaire et nous réitérons notre appel à une levée complète du blocus imposé à Gaza.

Enfin, à ce tournant décisif, les parties israélienne et palestinienne doivent, avec l'appui de la communauté internationale, redoubler d'efforts pour parvenir à une solution des deux États.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, nous tenons à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Nous présentons nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement turcs pour les pertes causées par le séisme. Nous adressons également nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement d'Arabie saoudite pour le décès du Prince héritier.

Cuba s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il est regrettable que la situation au Moyen-Orient, en particulier dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, demeure inchangée, aucun progrès n'étant réalisé. L'instabilité et l'insécurité continuent de régner dans cette région. L'occupation israélienne illégale de territoires palestiniens et autres territoires arabes reste un obstacle majeur à la réalisation d'une solution juste, durable et globale dans la région.

Cuba exige que cessent immédiatement l'occupation illégale des territoires palestiniens, les activités de colonisation sur le territoire palestinien, et le recours aveugle et excessif à la force militaire contre la population civile et sans défense, et exige également la levée immédiate, inconditionnelle et totale du blocus cruel et illégal imposé à Gaza.

L'ovation qu'a reçue le Président Mahmoud Abbas lors de son allocution devant l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, le 23 septembre, lorsqu'il a annoncé avoir présenté au Secrétaire général une demande d'admission de la Palestine à l'ONU, montre bien l'appui que la communauté internationale accorde à la cause palestinienne et à la reconnaissance de ses droits en tant qu'État. Cuba appuie avec force la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière.

Le Conseil de sécurité doit se prononcer sans plus tarder sur cette question et il doit le faire favorablement, car il s'agit du souhait manifeste de l'immense majorité des États Membres de cette Organisation.

Tandis que le Conseil de sécurité poursuit ses délibérations, tandis que les jours passent, des milliers de prisonniers politiques palestiniens, y compris des enfants, des femmes et des responsables élus, subissent des humiliations dans les geôles israéliennes. Depuis le 27 septembre dernier, des milliers de prisonniers politiques palestiniens font la grève de la faim pour protester contre la détérioration de leurs conditions de détention et contre les agissements de la Puissance occupante. Malheureusement, les autorités pénitentiaires israéliennes ont répondu par des mesures punitives additionnelles contre les grévistes.

Dans les lettres datées du 10 octobre 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/629), il est écrit que :

> « […] Israël a continué de traiter de façon inhumaine les prisonniers et détenus palestiniens,

en prenant toute une série de mesures dures et illégales, notamment en leur infligeant des punitions collectives consistant notamment à les faire vivre dans des conditions insalubres et se caractérisant par le manque d'hygiène; en les privant de soins de santé; en limitant les visites familiales; en leur imposant l'isolement pendant de longues périodes de temps, certains détenus se trouvant dans cette situation depuis maintenant plus de 10 ans; en les privant de leur droit à l'éducation; en effectuant de force des perquisitions nocturnes dans leurs cellules; et en ne respectant pas les garanties prévues par la loi. Outre ces mesures, la Puissance occupante continue, en violation de leurs droits fondamentaux, de soumettre les prisonniers et détenus palestiniens à toutes sortes de mauvais traitements physiques et psychiques – notamment en leur menottant les mains et entravant les pieds –, en les humiliant et les intimidant, en menant des interrogatoires sous la contrainte et, dans de nombreux cas, en recourant à la torture. »

La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, ne peuvent pas rester indifférents. Le Conseil et l'Assemblée générale doivent adopter des mesures pratiques pour qu'Israël mette fin à ces politiques dont la mise en œuvre est délibérée, en violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris des Conventions de Genève.

Cuba réaffirme une fois de plus que toutes ces mesures et actions, y compris la construction illégale et l'expansion des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, de la Charte et des résolutions des Nations Unies. Cuba exige qu'Israël se retire totalement du Golan syrien occupé, pour revenir aux frontières du 4 juin 1967.

Cuba réaffirme de nouveau sa position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient, qui mettrait fin à l'occupation de tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, et qui garantirait au peuple palestinien l'exercice de son droit à l'autodétermination par la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Ali (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier votre pays, le Nigéria, ainsi que vous-même, de diriger ce très important débat public sur la situation au Moyen-Orient. Avant tout, je voudrais présenter mes sincères condoléances à l'occasion du décès du Prince héritier d'Arabie saoudite. Nous exprimons également toutes nos condoléances à la Turquie en raison des morts et des dégâts provoqués par le récent tremblement de terre dans ce pays.

Je tiens à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour l'exposé très complet qu'il a fait ce matin.

La délégation bangladaise s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte et du Kazakhstan au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique. En outre, je voudrais faire quelques brèves observations sur des questions que le Bangladesh juge importantes.

Afin de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient, il est très important de s'attaquer au problème, à savoir l'occupation prolongée et illégale des territoires arabes par Israël. Nous estimons que la Puissance occupante devrait immédiatement cesser ses activités persistantes de colonisation, qui restent le principal obstacle à la reprise de négociations directes entre Israël et la Palestine.

Nous saluons la façon dont le Président Mahmoud Abbas dirige l'Autorité palestinienne et les efforts continus d'édification de la nation palestinienne, notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme, des moyens de subsistance, des secteurs productifs, de l'éducation et de la culture, de la santé, etc.

Nous sommes préoccupés toutefois par la destruction de biens, de maisons et d'institutions économiques par la Puissance occupante, ainsi que par la construction du Mur, qui est contraire au droit international, dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et dans les environs, car ces actes ont aggravé la situation socioéconomique déjà critique que connaissent les Palestiniens. Par ailleurs, nous sommes inquiets à cause des opérations militaires israéliennes et de la politique israélienne constante de bouclage et des lourdes restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens, y compris du personnel humanitaire et des vivres, des fournitures

médicales et autres produits essentiels dans la bande de Gaza, toutes mesures qui entraînent des pertes civiles. En conséquence, nous demandons à Israël de les limiter au maximum et de respecter le droit international humanitaire.

Le traitement inhumain des prisonniers palestiniens qui croupissent dans les prisons israéliennes est préoccupant. Ma délégation se félicite en revanche de l'accord récent sur l'échange de prisonniers, facilité par l'Égypte, grâce auquel le soldat israélien Gilad Shalit a été libéré en échange de plus de 1 000 prisonniers palestiniens.

Ma délégation est convaincue que la quatrième Convention de Genève, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix, le mandat de la Conférence de Madrid, qui garantit le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, sont les meilleurs moyens de réaliser la solution des deux États.

Le soutien de principe au droit du peuple palestinien à l'autodétermination exprimé aux quatre coins du globe, aux niveaux bilatéral et multilatéral, est un pilier essentiel de la résistance des Palestiniens depuis des décennies. Ma délégation accueille à cet égard avec satisfaction l'allocution faite par le Président Mahmoud Abbas le 23 septembre 2011 (voir A/66/PV.19) devant l'Assemblée générale et sa demande officielle, présentée au Secrétaire général, d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies. Il est également encourageant de constater que plus de 130 pays ont reconnu l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967. Il conviendrait donc, d'un point de vue moral, que le Conseil respecte unanimement la volonté de la majorité des États Membres et approuve la demande de la Palestine.

Je voudrais maintenant aborder la situation au Liban et dans le Golan syrien occupé. Nous demandons aux parties concernées de respecter strictement la souveraineté du Liban et de mettre fin aux violations continues de la résolution 1701 (2006). Nous exhortons également l'État occupant à cesser immédiatement ses actions visant à modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé conformément à la résolution 497 (1981).

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la position adoptée de longue date par le Bangladesh selon laquelle la poursuite de l'occupation illégale de la Palestine ces six dernières décennies est la cause profonde de la violence, des tensions et de la déstabilisation dans la région. Je voudrais aussi réaffirmer notre plein appui à une paix durable pour tous les habitants de la région, tant les Arabes que les Israéliens, et notre appui vigoureux à la réalisation d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable ayant Al Qods Al Charif comme capitale, vivant côte à côte dans la paix avec tous ses voisins.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

Mme Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, aborder la situation en Syrie et au Yémen avant de débattre de la question de Palestine.

S'agissant de la Syrie, nous avons été très déçus par le veto opposé au projet de résolution présenté au Conseil ce mois (voir S/PV.6627). Nous craignons que le recours au veto dans ces cas de figure ne soit pas propice à la paix et à la sécurité dans la région. Au contraire, cela pourrait même saper les efforts internationaux alors que la situation continue de se dégrader. Nous demandons au Conseil d'examiner de nouveau dès que possible la situation en Syrie.

S'agissant du Yémen, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de la résolution 2014 (2001) vendredi dernier (voir S/PV.6634). L'Islande appuie vigoureusement la condamnation des violations des droits de l'homme et appelle à la cessation de la violence. Nous nous félicitons également du fait que le Conseil ait fait référence à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous exhortons le Gouvernement yéménite à appliquer scrupuleusement ladite résolution.

Le Conseil de sécurité s'est trouvé au cœur du règlement du conflit israélo-palestinien étant donné que c'est à lui que la Palestine a présenté sa demande d'admission à l'ONU. Les délibérations du Conseil sur cette demande ont lieu dans un environnement où les négociations de paix, en cours depuis presque deux décennies, piétinent sans que des résultats tangibles soient obtenus. Nous parlons d'un contexte dans lequel il n'existe aucun plan viable susceptible de ramener les parties à la table des négociations et où la situation actuelle est intenable, car l'occupation est par définition intenable.

Dans le même temps, dans des conditions difficiles du fait de l'occupation, l'Autorité palestinienne a mis en œuvre avec succès son programme économique et de développement et a montré clairement, en améliorant son infrastructure et en renforçant ses institutions, que la Palestine pouvait être autonome. Ses efforts et ses réussites ont été salués par la communauté internationale, y compris le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

En juillet, l'Islande a informé le Conseil de son intention d'appuyer les Palestiniens s'ils décidaient de soumettre la question à l'ONU. Dans la déclaration qu'il a prononcée dans le cadre du débat général en septembre, le Ministre islandais des affaires étrangères a informé l'Assemblée générale de la volonté farouche de son gouvernement de reconnaître pleinement la Palestine (voir A/66/PV.26). Je suis heureuse d'informer le Conseil que le Gouvernement islandais a pris des mesures au niveau national aux fins de la reconnaissance de la Palestine en présentant une proposition en faveur d'une résolution parlementaire sur la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État indépendant et souverain dans les frontières d'avant 1967. Cette proposition est actuellement débattue au sein de la Commission des affaires étrangères de notre Parlement.

Comme de nombreux autres orateurs l'ont dit avant nous, nous ne voyons aucune contradiction entre la présentation par la Palestine d'une demande d'admission à l'ONU et le processus de paix dirigé par le Quatuor, que nous appuyons pleinement. Je tiens à réitérer la position islandaise selon laquelle il importe au plus haut point qu'un accord négocié soit fondé sur la solution des deux États grâce à laquelle les deux parties pourront vivre dans la paix avec leurs voisins.

L'Islande exhorte les membres du Conseil à contribuer à la réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien en recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la Palestine en tant que cent quatre-vingt quatorzième État Membre de l'ONU. Cela permettrait à la Palestine d'emboîter le pas à de nombreux autres États Membres qui se sont affranchis du colonialisme et ont obtenu leur indépendance grâce à cette Organisation et à la détermination de nombreux États Membres à faire en sorte que les principes fondateurs de l'ONU priment sur d'autres intérêts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Nous adressons également nos compliments à la délégation nigériane pour la compétence avec laquelle elle préside le Conseil de sécurité.

Nous exprimons nos condoléances les plus sincères à la Turquie pour les pertes humaines et matérielles causées par le séisme.

Nous déplorons le décès de S. A. R. le Prince Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud, Prince héritier, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense du Royaume d'Arabie saoudite.

Nous nous associons aux déclarations prononcées par les Représentants permanents de l'Égypte et du Kazakhstan au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Un mois exactement après le débat général, au cours duquel nos dirigeants ont réaffirmé leur objectif collectif de trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien, la séance du Conseil d'aujourd'hui se tient dans une atmosphère d'espoir renouvelé qu'une paix durable sera instaurée dans la région. La marche impressionnante du peuple palestinien vers l'accession au statut d'État a franchi un jalon important avec sa demande d'admission à l'ONU. Nous espérons que le Conseil de sécurité mènera à bien ses délibérations sur la demande d'admission de la Palestine. Une réponse affirmative du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale jettera les fondements d'un règlement durable du conflit israélo-palestinien. Ce sera un pas en avant vers la réparation des injustices historiques subies par le peuple palestinien.

L'accord sur les prisonniers conclu entre les autorités israéliennes et palestiniennes augure également bien des perspectives de paix. Nous félicitons les familles de tous les prisonniers libérés grâce à cet accord, qui prouve que tous les désaccords et différends peuvent être réglés à l'amiable par le biais de négociations. Nous espérons sincèrement que cet accord non seulement mènera à la libération d'autres prisonniers palestiniens, mais qu'il renforcera également la valeur des compromis mutuellement acceptables.

Pour réaliser une paix durable dans la région, il faut que le Conseil de sécurité et le Quatuor du Moyen-Orient honorent les engagements qu'ils ont

souscrits depuis longtemps en vue d'un règlement final et qu'ils travaillent de concert à la réalisation de cet objectif. La déclaration publiée par le Quatuor le 23 septembre avait des intentions positives. L'initiative du Quatuor a toutefois été neutralisée par la décision israélienne de construire de nouveaux logements dans les territoires occupés. C'est une source de grave préoccupation. Les activités de colonisation constituent des violations flagrantes du droit international et un témoignage de la politique expansionniste israélienne. Les activités de colonisation et le processus de paix s'excluent mutuellement. Nous demandons aux autorités israéliennes de mettre fin sans condition à toute nouvelle activité de colonisation pour contribuer à la reprise des négociations de paix. Nous appelons également à l'assouplissement du blocus de Gaza.

Je termine en rappelant notre appui à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre de plein droit. Seul un État de Palestine fort agissant comme un membre responsable de la communauté internationale peut garantir la paix pour lui-même et pour ses voisins.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*): À l'instar d'autres orateurs, je vous félicite, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais aussi exprimer mes sincères condoléances au Gouvernement de l'Arabie saoudite pour le décès tragique du Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz.

La délégation sri-lankaise s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

C'est un moment opportun pour se concentrer sur la situation au Moyen-Orient, notamment la question palestinienne, question qui retient l'attention du Conseil de sécurité depuis longtemps. Les événements survenus depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis pour débattre de cette question sont particulièrement importants.

Un règlement pacifique de la question palestinienne sera une des réussites les plus importantes de ce siècle. Il reflétera nos volonté et responsabilité collectives d'aider à résoudre une question qui retient l'attention de ce Conseil et du système des Nations Unies depuis plusieurs décennies.

Si le règlement pacifique de la question de la Palestine demeure un objectif louable pour l'Organisation des Nations Unies, c'est également une nécessité existentielle pour le peuple palestinien.

La position de Sri Lanka à l'égard des droits inaliénables du peuple palestinien reste la même. Nous espérons que la demande de l'État palestinien de devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies bénéficiera d'un examen bienveillant.

Sri Lanka a toujours été favorable au règlement pacifique de la question palestinienne et a constamment demandé la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits inaliénables du peuple palestinien au statut d'État et la réalisation d'une solution à deux États. Notre vœu sincère est qu'Israël, la Palestine et leurs voisins puissent coexister en paix et en harmonie. Réaliser la solution à deux États serait le plus grand investissement en faveur de la paix dans la région et de notre époque.

Le Sri Lanka a demandé à toutes les parties d'instaurer un climat propice à la recherche d'un moyen de parvenir à une solution à deux États, qui est l'unique solution durable. Les acteurs clefs du processus de paix au Moyen-Orient ont demandé à toutes les parties d'honorer scrupuleusement leurs obligations en vertu de l'accord de paix.

Le règlement du problème des prisonniers politiques palestiniens en Israël est essentiel pour parvenir à un accord négocié du conflit palestino-israélien et en tant que mesure de confiance. Sri Lanka salue l'échange récent de prisonniers qui a eu lieu entre les deux parties. Cette mesure insufflera une dynamique positive aux négociations de paix.

Mon gouvernement est heureux de noter différents événements importants qui se sont déroulés sur le terrain en même temps que les efforts internationaux continus pour créer les conditions d'une reprise rapide des négociations entre Israël et la Palestine. La Palestine a fait tout son possible pour achever son programme d'édification de l'État, qui a été approuvé par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités, ainsi que par le Comité spécial de liaison à Bruxelles en juin et à New York en septembre. Il y a eu une réconciliation interne entre les parties prenantes politiques locales pertinentes, qui se sont unies afin de poursuivre leurs aspirations communes.

Nous espérons sincèrement que les questions dont est saisi aujourd'hui le Conseil de sécurité seront

traitées d'une manière juste et équitable, qui encouragera la recherche de la paix. Je saisis cette occasion pour saluer le travail effectué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pendant toutes ces années, en dépit des difficultés rencontrées, pour aider des millions de Palestiniens dans le besoin, particulièrement la population de Gaza.

Sri Lanka souhaite réaffirmer son appui à l'action menée par les Palestiniens pour obtenir leurs droits légitimes humains et nationaux. Le Gouvernement et le peuple sri-lankais tiennent à assurer de nouveau le Conseil de notre appui et de notre solidarité continus.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple turcs après le grave séisme qui a frappé l'est de leur pays. Nous présentons aussi nos condoléances au Gouvernement saoudien après le décès, samedi dernier, du Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Nous exprimons en outre notre profonde gratitude à vous-même, Madame la Présidente, et aux autres membres du Conseil de sécurité pour avoir permis l'organisation de ce débat à ce moment critique de l'histoire de la lutte du peuple palestinien. Nous remercions aussi de son exposé détaillé le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée auparavant par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration prononcée par le représentant du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Le 23 septembre 2011, le Président Mahmoud Abbas a présenté au Secrétaire général une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait pas de doute qu'il s'agissait d'une occasion historique. L'Indonésie est fière d'avoir appuyé le peuple palestinien et de maintenir son appui. L'Indonésie continue de défendre sans relâche la cause palestinienne, car c'est ce qu'il convient de faire. Nous demandons à ce Conseil d'activer le processus et de présenter sa recommandation dans les meilleurs délais.

L'Indonésie appuie la reprise des négociations entre les Israéliens et les Palestiniens, comme l'a proposé le Quatuor le 23 septembre. Cela signifie la reprise des négociations bilatérales directes immédiatement et sans conditions préalables. Une réunion préparatoire doit être organisée entre les parties pour définir l'ordre du jour, la méthode à adopter pour les négociations, ainsi que pour fixer un calendrier qui devra s'achever à la fin de l'année 2012 au plus tard.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements aux États Membres qui ont soutenu la demande palestinienne de devenir membre, y compris les membres du Mouvement des pays non alignés et de l'OCI. Il ne suffit pas, à notre avis, d'exprimer seulement un appui passif à la vision des deux États, tout en manquant à fournir un soutien pratique au besoin des Palestiniens d'obtenir ce qui leur appartient en toute justice.

Malheureusement, le Gouvernement israélien poursuit son offensive diplomatique dont le but est de déjouer l'avancée des Palestiniens. L'objectif de cette offensive est véritablement perpétuer l'absence d'un processus de paix.

Admettre la Palestine parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies ne va pas à l'encontre de la solution prévoyant deux États, et ne constitue pas non plus un obstacle à la paix. Les politiques désastreuses du Gouvernement israélien, à commencer par ses activités de colonisation, sont le véritable obstacle à la paix.

Nous appuyons la libération récente des prisonniers politiques par les parties, qui nous l'espérons mènera à la reprise du processus de paix. Il est affligeant que, depuis l'occupation israélienne qui a débuté en 1967, au moins 750 000 civils palestiniens, y compris des femmes, des enfants, des fonctionnaires élus, ont été détenus et emprisonnés par Israël. À cet égard, nous attirons l'attention sur la Déclaration sur les prisonniers politiques palestiniens du mois de mai dernier, adoptée par la seizième Réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue à Bali (Indonésie), dans laquelle le Mouvement a demandé qu'une attention urgente soit accordée à la grave situation de ces prisonniers. Nous attendons avec impatience leur libération.

Pour terminer, l'Indonésie réaffirme son appui fondamental à la Palestine ainsi qu'à une solution à deux États. Nous attendons avec intérêt la reprise du processus de paix sans retard inutile.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'abord permis de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer nos profondes condoléance et toute notre sympathie aux familles des victimes du puissant séisme survenu en Turquie. Ma délégation saisit également la présente occasion pour présenter toutes ses condoléances à l'occasion de la disparition de S. A. R. le Prince Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud, Vice-Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'aviation et Inspecteur général du Royaume d'Arabie saoudite. De plus, ma délégation a été informée par la Mission pakistanaise de la triste nouvelle de la disparition de Nusrat Bhutto, ancienne Présidente du « Pakistan People's Party », Ministre du Gouvernement et mère de l'ancien Premier Ministre Benazir Bhutto. Ma délégation tient à exprimer ses condoléances les plus vives.

J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité dans le cadre du débat sur la question palestinienne. Je remercie la délégation nigériane d'avoir convoqué à point nommé cette importante séance du Conseil de sécurité. Je tiens aussi à souscrire à la déclaration faite par l'Ambassadeur Maged Abdelaziz, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Plus de 60 ans se sont écoulés depuis que la communauté internationale s'efforce de régler le problème de la Palestine et du Moyen-Orient, déclenché par l'occupation israélienne de territoires arabes en 1948, mais il n'y a guère eu de progrès. Les terres palestiniennes et autres territoires arabes restent sous occupation militaire israélienne. L'emploi de la force armée, l'expansion des implantations et le blocus de la bande de Gaza continuent d'être imposés. Cette réalité exige de la communauté internationale qu'elle trouve au plus vite une solution au problème du Moyen-Orient. Il faut d'abord et sans plus tarder régler la question palestinienne. Il ne saurait y avoir de paix et de sécurité durables au Moyen-Orient et dans le monde si la question de Palestine n'est pas complètement réglée.

Le 23 septembre, pendant le débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le Président Abbas de Palestine a officiellement demandé que la Palestine soit admise à l'ONU en tant que Membre à part entière. Cet événement capital a suscité un appui immense de la communauté internationale.

La République populaire démocratique de Corée a officiellement reconnu l'État de Palestine en 1988, et depuis, elle a accordé un appui et une solidarité sans faille à la lutte livrée par le peuple palestinien pour créer un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. La République populaire démocratique de Corée est déterminée à appuyer avec force le combat que mènent les peuples palestinien et arabes pour la défense de leur juste cause jusqu'à leur victoire finale et au règlement définitif du problème. La République populaire démocratique de Corée appuie sans réserve l'adhésion à part entière de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan.

Mme Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire la déclaration qui suit au nom des membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ma qualité de Présidente des 57 membres du Groupe de l'OCI.

Je tiens d'abord à exprimer toute notre sympathie et nos condoléances les plus vives à la Turquie à la suite du séisme dévastateur qui a frappé ce pays dimanche, faisant des morts et de gros dégâts matériels. Qu'il me soit également permis d'exprimer notre chagrin au Royaume d'Arabie saoudite suite à la disparition de S. A. R. le Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud, Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense et de l'aviation. Il était connu non seulement pour les services exceptionnels rendus à son pays, mais aussi pour son rôle remarquable en faveur des progrès de la solidarité islamique.

La question palestinienne reste un problème prioritaire de justice mondiale et un défi urgent posé à la communauté internationale et au Conseil de sécurité en particulier. Il est bouleversant et douloureux de voir le peuple palestinien continuer à attendre que les engagements politiques et les résolutions du Conseil de sécurité pris il y a longtemps se concrétisent, ce qui redonnerait espoir et confiance dans les capacités de l'ONU à appuyer les causes légitimes et à défendre les valeurs et les principes pour lesquels elle a été créée.

Notre présent débat revêt une importance extraordinaire, car il se produit au moment même où le monde, ayant pris conscience de la situation, attend la

décision du Conseil de sécurité sur la demande d'admission des Palestiniens à l'ONU. À ce moment crucial de l'histoire, au moment où la demande des Palestiniens est à l'examen, nous devons saisir l'occasion d'appeler ce forum à prendre la décision constructive et positive que nous espérons. Cette décision, une fois prise, jettera les bases solides de la paix, de la sécurité et de la justice, et favorisera la réalisation d'un règlement juste, durable et global du conflit au Moyen-Orient, sur la base de la solution de deux États.

Il est désormais très clair que la demande faite par les Palestiniens de se voir accorder le droit d'être un État reconnu n'est pas contraire à sa volonté de régler le conflit par des moyens pacifiques. Au contraire, elle confirme l'approche pacifique de principe que le Président palestinien n'a cessé de souligner, à maintes reprises et clairement, y compris lors de son dernier discours à l'Assemblée générale (voir A/66/PV.19).

Le Groupe de l'OCI aspire à la justice et à l'égalité en ce qui concerne la cause légitime de la Palestine. Il reste également fermement convaincu que le Conseil de sécurité doit appuyer, proclamer et concrétiser les droits inaliénables des Palestiniens, y compris le droit de retour et le droit à l'autodétermination, ainsi que leurs aspirations nationales légitimes à la liberté, la prospérité, la paix et la justice dans un État de Palestine souverain et indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

De même que la communauté internationale, l'OCI réitère que toutes les mesures et actions prises par Israël pour modifier le statut juridique et démographique du Golan syrien occupé, et pour y imposer sa juridiction et son administration, n'ont aucune base légale. L'OCI demande de nouveau à Israël de respecter pleinement et immédiatement la résolution 497 (1981) et de se retirer intégralement du Golan syrien, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, comme le demandent également les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Tandis que les acteurs internationaux s'efforcent de relancer un processus politique crédible, Israël, puissance occupante, continue de commettre des violations, de mener des actions unilatérales et d'imposer des politiques illégitimes en Cisjordanie. L'OCI continue également d'être très préoccupée par la situation à Jérusalem-Est, où Israël persiste à intensifier un processus systématique consistant à modifier l'identité historique arabo-islamique de la Ville sainte et à en changer la composition démographique. Ces violations visent à altérer complètement les réalités sur le terrain et finalement à isoler Jérusalem-Est de son contexte palestinien.

Tant en Cisjordanie qu'à Jérusalem-Est, Israël continue de construire de nouveaux logements, de détruire des maisons, de déplacer et d'emprisonner des Palestiniens, de confisquer des terres et des biens, d'ériger le mur de l'apartheid, et de faire des fouilles sous le sol sacré de la mosquée Al-Aqsa. Si rien n'est fait, ces violations constitueront une menace pour la paix et la stabilité, exacerberont les tensions, compromettront la viabilité de la solution des deux États et auront des conséquences catastrophiques sur la vie des Palestiniens. À cet égard, le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer pour contraindre Israël à mettre un terme à ses violations flagrantes du droit international et à le respecter.

Le blocus illégal imposé par Israël contre la bande de Gaza reste en place en dépit de l'adoption le 8 janvier 2009 de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Compte tenu de cela, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ne peut accepter aucun rapport qui passerait sous silence les attaques perpétrées contre des convois humanitaires ou qui excuserait le blocus illégal à l'encontre des civils palestiniens. En conséquence, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de mettre fin à ce blocus illégal contre Gaza, de défendre la justice et l'humanité et d'empêcher de nouvelles violations des droits de l'homme.

L'emprisonnement de milliers de Palestiniens, qui sont détenus dans 22 prisons et centres de détention israéliens et qui ont entamé une grève de la faim générale le 27 septembre, rappelle au monde l'une des nombreuses injustices que subit le peuple palestinien. À cet égard, nous demandons au Conseil de sécurité d'être à la hauteur de ses responsabilités et de faire cesser les pratiques du Gouvernement israélien, qui sont contraires aux principes et aux lois de la communauté internationale, mais aussi de faire pression sur Israël pour qu'il libère les prisonniers politiques palestiniens sans conditions préalables. Dans ce contexte, je me félicite de l'échange de prisonniers intervenu récemment.

L'heure est venue d'accepter et d'adopter une résolution juste et historique qui reconnaisse l'État

indépendant de Palestine sur la base des frontières de 1967, acte qui servirait de pierre angulaire à l'instauration de la stabilité, de la prospérité, de la paix et de la sécurité pour la Palestine, pour Israël et pour les pays voisins de la région. Nous espérons que le Quatuor parviendra à mettre en œuvre la Feuille de route conformément aux mandats convenus, tels qu'énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, je réaffirme que l'OCI appuie pleinement le peuple palestinien et est entièrement solidaire de ses efforts pour recouvrer ses droits nationaux légitimes et inaliénables, notamment ses droits au retour, à l'autodétermination et à créer un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir convoqué cette importante séance du Conseil de sécurité pour débattre de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions également M. B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé.

Nous nous associons aux déclarations faites par l'Egypte au nom du Mouvement des pays non alignés, le Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique, et le Qatar au nom du Groupe des États arabes. Les yeux de la communauté internationale sont aujourd'hui braqués sur le Conseil de sécurité pour voir si celui-ci donnera une réponse historique à la demande d'admission de la Palestine à l'ONU, en qualité de Membre de plein droit. Cette requête, présentée après une longue attente, est parfaitement légitime, puisque plus de 130 pays, soit l'équivalent de la majorité des deux tiers des États Membres, ont déjà reconnu l'État palestinien.

Les peuples et les États de la région espèrent vivement que la communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, seront à la hauteur de leur responsabilité politique, juridique et morale et appuieront la demande d'admission de la Palestine à l'ONU. Ils espèrent également que le peuple palestinien recouvrera tous ses droits, en particulier son droit à l'autodétermination, et verra ainsi concrétisée son aspiration légitime à vivre dans un État souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions issues de la légitimité internationale, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il va sans dire qu'il est une partie qui ne tient aucunement compte de la légitimité internationale et qui ne respecte pas non plus les résolutions du Conseil de sécurité ni le droit international ou le droit international humanitaire. Alors que le monde entier demande aux parties de revenir à la table de négociation et de cesser toutes les provocations unilatérales qui compromettent les chances de réussite du processus de paix, Israël persiste dans son intransigeance et dans son arrogance et poursuit ses actes illégaux et agressifs par le biais d'une campagne illégale d'expansion de ses colonies. Dans le même temps, il ignore tous les appels de la famille des nations demandant l'arrêt des activités de colonisation, la relance du processus de paix et la reprise des négociations afin que la solution des deux États devienne une réalité.

Nul doute que la récente décision du Gouvernement israélien de construire 1 100 logements supplémentaires dans les territoires palestiniens occupés apporte une nouvelle preuve de l'arrogance d'Israël et de son manque d'intérêt pour l'option de la paix. À cet égard, nous attirons l'attention sur le harcèlement dont sont victimes les Palestiniens, y compris les personnes âgées, les femmes et les enfants, de la part de colons israéliens armés, dont les actes de destruction visent également des lieux de culte et des mosquées, des fermes et des arbres dans les territoires occupés. L'État du Koweït implore la communauté internationale de ne pas rester les bras croisés face aux pratiques criminelles israéliennes, qui violent tous les accords, normes et instruments convenus au plan international. Nous demandons également que soit fournie la protection nécessaire aux Palestiniens sans défense qui se trouvent dans les territoires palestiniens.

Bien que nous nous félicitions qu'un certain nombre de prisonniers et détenus palestiniens aient récemment été libérés, nous demandons la libération des prisonniers et détenus restants et appelons au déploiement d'une mission internationale d'établissement des faits pour évaluer les conditions de détention dans les prisons israéliennes et dans quelle mesure Israël applique les règles du droit international.

Le blocus imposé à Gaza se poursuit. Il est indéniable qu'il constitue une violation supplémentaire par Israël de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Au lieu de protéger les civils palestiniens, les autorités d'occupation leur infligent un châtiment collectif qui exacerbe la situation et entraîne la détérioration des conditions économiques, sociales et humanitaires dans la bande de Gaza. Les statistiques épouvantables résultant de ce blocus, notamment le taux de chômage, qui atteint 65 %, ne nous étonnent même plus. Nous ne pouvons non plus feindre d'ignorer les raids aériens menés ponctuellement par Israël contre des zones palestiniennes peuplées, actes qui répondent à la définition du terrorisme et qui devraient être condamnés.

Mon pays exige à nouveau qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, qui lui enjoint de se retirer du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Nous soulignons que la poursuite de l'occupation par Israël d'une partie du territoire du pays frère de la République arabe syrienne constitue une entrave réelle à la réalisation de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

S'agissant de la situation au Liban, l'État du Koweït réaffirme sa volonté de se tenir aux côtés du pays frère de la République du Liban et appuie les initiatives visant à préserver sa sécurité et l'intégrité de ses territoires. Mon pays exige là aussi qu'Israël mette immédiatement fin à ses violations continuelles du territoire et de l'espace aérien libanais et qu'il se conforme à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité en se retirant complètement du sol libanais.

Nous tenons à souligner que les peuples et les États de la région suivent avec un intérêt et un espoir profonds les réunions du Conseil de sécurité relatives à la demande d'admission de la Palestine à l'ONU, en qualité de Membre de plein droit. Etant donné que l'ensemble des initiatives, résolutions et règlements internationaux prônent la solution des deux États, nous demandons au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités et d'obliger Israël à cesser ses activités illégales de colonisation et à reprendre les négociations en vue de réaliser la solution des deux États, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) 1515 (2003) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, au principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer ma gratitude, Madame la Présidente, pour avoir convoqué cette très importante séance à un moment où le Moyen-Orient et le monde musulman connaissent une évolution de grande portée.

Les soulèvements populaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord indiquent qu'un changement s'impose de toute urgence. L'aspiration des peuples à la démocratie, à l'état de droit et à l'indépendance, ainsi que leur affection pour les valeurs islamiques, ne peuvent tout simplement pas être ignorées. Nous pensons que répondre aux revendications légitimes du peuple par un processus politique pacifique, loin de toute intervention étrangère, est l'unique moyen de sortir des crises et d'éviter la violence.

La demande palestinienne de devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies fera bientôt l'objet d'une décision. Au cours des 60 dernières années, le peuple palestinien a subi les plus sévères pressions et atrocités de la part du régime israélien. Toutes les négociations avec le régime occupant se sont avérées jusqu'ici vaines, tandis que l'inaction permanente du Conseil de sécurité a rendu le régime encore plus audacieux dans la poursuite de ses politiques inhumaines. Au cours des décennies écoulées, le veto à été utilisé au moins 46 fois pour faire échouer des projets de résolution condamnant Israël. La question est de voir comment consolider nos efforts pour garantir les droits inaliénables et inhérents des Palestiniens, y compris leur droit au retour, et faire en sorte qu'un État indépendant et viable soit établi sur l'ensemble des territoires palestiniens et que l'admission de la Palestine en tant que membre à part entière se concrétise.

La libération la semaine dernière d'un nombre appréciable de prisonniers palestiniens a causé une grande liesse dans les territoires occupés et réjoui ceux qui sont épris de paix dans le monde. Pourtant, des informations inquiétantes font encore état d'une détérioration de la situation des prisonniers et détenus politiques palestiniens illégalement emprisonnés et détenus par le régime israélien, en violation du droit international, notamment du droit humanitaire international. Nous ne devons donc pas perdre de vue les conditions dans lesquelles vivent plus de 6 000

civils palestiniens, dont au moins 280 enfants et 38 femmes, ainsi que 22 élus, qui continuent d'être emprisonnés et détenus arbitrairement par le régime israélien. Nous espérons que les efforts visant à libérer ces prisonniers se poursuivront.

Outre les préoccupations au sujet de la détérioration de la situation des prisonniers palestiniens, nous sommes inquiets des rapports de ces dernières semaines confirmant l'escalade des actes de violence et de terrorisme commis par des colons israéliens illégaux, dont beaucoup sont armés, contre les civils palestiniens et leurs biens dans les territoires palestiniens occupés. L'incendie de la mosquée Qusra, la profanation de mosquées dans les villages palestiniens, l'arrachage d'arbres, l'incendie de terres agricoles et la poursuite du harcèlement et de l'humiliation au quotidien des Palestiniens, y compris des enfants, ne sont que quelques exemples de cette brutalité des colons. Ces actions illégales de la part des colons israéliens ont lieu au vu et au su des forces d'occupation, qui ne font rien pour tenir ces colons comptables de leurs actes et qui continuent de leur assurer impunité et protection au moment où ils commettent ces crimes.

Ces exemples constituent une nouvelle confirmation de la situation lamentable qui règne dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et requiert l'attention urgente de la communauté internationale. Le régime israélien doit être tenu responsable de ses actes de provocation illégaux. La communauté internationale ne peut pas continuer de rester les bras croisés tandis que le régime israélien continue de coloniser les territoires palestiniens, permettant à ses colons illégaux de se livrer à des actes de violence effrénés et de continuer de plus en plus de violer le droit international, confirmant de la sorte son triste bilan en matière de crimes de guerre, d'actes de terrorisme d'État et de violations systématiques des droits de l'homme.

S'agissant de la situation en Syrie, ma délégation souhaite souligner que, compte tenu du caractère multiethnique de la société syrienne et de l'exceptionnelle situation géopolitique de la Syrie, toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Syrie et le fait de fomenter des divisions et des divergences de nature sectaire parmi le peuple compromettra la paix et la stabilité de toute la région. Le peuple syrien sait que serrer les rangs et poursuivre résolument la résistance et la lutte contre l'occupation et l'agression israélienne est la clef de son indépendance et de sa dignité.

S'agissant du Liban, le régime israélien poursuit ses violations de l'espace terrestre, maritime et aérien du Liban et refuse de se retirer des villages libanais occupés. De tels actes d'agression et occupations devraient cesser immédiatement.

Avant de terminer, je voudrais réagir aux allégations portées contre mon pays par le représentant du régime israélien dans sa déclaration de ce matin. Il n'est pas étonnant qu'en formulant des allégations infondées concernant le terrorisme et le programme nucléaire iraniens, le régime sioniste essaye ridiculement, une fois de plus, d'exploiter abusivement l'occasion qu'offre ce débat du Conseil et de détourner l'attention de son long et sombre catalogue de crimes et d'atrocités, comme l'occupation, l'agression, le militarisme, le terrorisme d'État et les crimes contre l'humanité, tel que le reflètent le rapport Goldstone (A/HRC/12/48) et le rapport sur l'incident de *Marmara*.

Concernant la ridicule accusation du prétendu complot visant à assassiner l'ambassadeur d'Arabie saoudite à Washington, il est évident pour nous que cette histoire a été stupidement montée de façon à impliquer l'Iran. C'est un scénario préparé à l'avance avec l'appui du régime israélien, en partant de l'hypothèse que celui-ci en sera à la fin le principal bénéficiaire. Avec ses plus de 6 000 ans d'histoire et de civilisation, la nation iranienne n'a jamais entrepris et n'entreprendra jamais de mener des actes aussi odieux. Une telle opération, si elle existe vraiment, n'a pu être planifiée et exécutée que par un tel régime, dont la courte histoire est truffée d'assassinats d'opposants, même de hauts responsables d'autres États. Je ne vais pas jusqu'à éprouver la patience des membres du Conseil en leur demandant d'enquêter sur ces faits et de répondre à des allégations aussi infondées faites par le représentant d'un régime aussi criminel.

Sur le dossier nucléaire, je dirais que le développement clandestin par le régime israélien et la possession illégale de centaines d'ogives nucléaires et d'un arsenal d'armes nucléaires représentent la seule et unique menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Le régime israélien a clairement bravé la demande faite à maintes reprises par la majorité écrasante des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à ce régime de renoncer à ces armes nucléaires et d'adhérer au Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires (TNP). Malheureusement, l'inaction des organes pertinents de l'ONU face à ces politiques et pratiques israéliennes a enhardi ce dangereux régime. En fait, on ne peut instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, où le puissant arsenal nucléaire israélien continue de menacer la région et au-delà.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette réunion. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

Tout d'abord, je tiens à offrir mes sincères condoléances au Roi, au Gouvernement et au peuple du Royaume frère d'Arabie Saoudite, ainsi qu'aux pays arabes et musulmans, suite au décès de S. A. R. le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense et de l'aviation, le Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud. J'adresse également mes sincères condoléances à la nation turque sœur à la suite du séisme dévastateur qui a coûté de nombreuses vies et infligé d'importants dégâts matériels.

Dans toutes les positions qu'il a adoptées sur le Moyen-Orient, le Royaume de Bahreïn a appuyé tous les efforts visant à parvenir à un règlement global de la question du Moyen-Orient sur la base de la solution des deux États, dans laquelle Israël et la Palestine vivront côte à côte dans la paix et la sécurité, avec la garantie que la Palestine soit un État viable et indépendant, à l'intérieur des frontières de 1967. Nous continuons de jouer un rôle actif au sein du Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe, convaincus qu'il s'agit du meilleur cadre pour parvenir à une solution pacifique.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale au cours du débat général, S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa de Bahreïn a déclaré ce qui suit :

> « Aujourd'hui, plus que jamais, la communauté internationale a une occasion unique de rendre justice au peuple palestinien frère et de l'aider à réaliser ses aspirations légitimes en reconnaissant un État palestinien indépendant sur son propre territoire national, avec Jérusalem-Est pour capitale. Cela mettrait fin à des années d'âpre conflit arabo-israélien, sous réserve d'un retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés jusqu'aux lignes du 4 juin 1967 en Palestine, du Golan arabe syrien occupé et des territoires occupés dans le sud du Liban, conformément aux résolutions pertinentes internationales et à l'Initiative de paix arabe. » (*A/66/PV.15, p.8*)

Il ne sert plus à rien de continuer de traiter la question palestinienne de manière routinière. La communauté internationale doit avancer de façon plus audacieuse, non seulement afin de satisfaire les aspirations légitimes du peuple palestinien, mais, plus important encore, pour que justice soit faite après de nombreuses décennies d'occupation et de tentatives unilatérales de parvenir à un règlement pacifique de la question palestinienne. Le monde entier, et le Quatuor en particulier, a vu l'Autorité palestinienne faire des concessions successives dans ses efforts pour exercer ses droits inaliénables et légitimes, au premier rang desquels la création d'un État palestinien indépendant et viable, alors même que la situation internationale évolue au sein de cette Organisation. Cependant, les efforts de diplomatie de bonne foi et de flexibilité déployés n'ont été salués que par davantage d'activités de colonisation et par des déplacements forcés, faisant fi de toutes les résolutions internationales les condamnant.

Je voudrais rappeler au Conseil ce que nous avons déjà entendu au cours d'une précédente séance : l'Autorité palestinienne est capable de gérer les affaires d'État, comme cela a été reconnu par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous souhaitons ici rendre hommage au Président Mahmoud Abbas et au Premier Ministre Salam Fayyad pour cette avancée, permettant à l'Autorité palestinienne d'atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé il y a deux ans. Il faudra prendre cela en considération au moment d'examiner la demande soumise par l'Autorité palestinienne d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. Nous encourageons donc l'Organisation et la communauté internationale à répondre à sa demande.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Jerandi (Tunisie) (*parle en arabe*) : De prime abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, d'assurer la présidence ce mois-ci, et je salue votre excellente gestion des travaux du Conseil. Je tiens également à remercier le Secrétaire

général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé sur les derniers faits survenus dans la région.

Je tiens à exprimer mes sincères condoléances au Royaume frère d'Arabie saoudite suite au décès du Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud. Qu'il repose en paix. Je tiens également à exprimer ma profonde sympathie à la République turque sœur au lendemain du séisme qui y a causé des centaines de victimes.

Je tiens également à exprimer notre immense gratitude à tous ceux qui ont félicité la Tunisie et son peuple pour les élections historiques qui se sont déroulées dans mon pays le 23 octobre, ainsi que notre appréciation du soutien chaleureux qu'ils nous ont offert au nom de leur pays.

La Tunisie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom du Groupe des États arabes par le représentant du Qatar, ainsi qu'aux déclarations qui ont été faites par le représentant du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique et par le représentant de la République sœur d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale se trouve une fois de plus à un moment important de l'histoire du conflit israélo-arabe, en particulier s'agissant de la cause palestinienne. Malgré la disposition dont la partie palestinienne a fait montre à relancer le processus de paix et s'employer à trouver des solutions appropriées et durables aux questions en suspens, nous voyons une fois encore Israël opposer de nouveaux obstacles qui entraveront sans aucun doute la reprise des négociations et saperont les efforts internationaux visant à sortir de l'impasse qui dure depuis trop longtemps et qui peut conduire à exacerber la tension, la frustration et la violence dans la région.

Nous prenons ici note des dernières mesures unilatérales prises par Israël dans un mépris total de l'opinion internationale unifiée et des efforts déployés par les parties influentes et actives impliquées dans le processus de paix, en particulier ceux des membres du Quatuor, dont la déclaration le 23 septembre (SG/2178) prévoit un calendrier pour la reprise du dialogue et des consultations, et souligne combien il importe que les deux parties remplissent leurs obligations en vertu de la Feuille de route. La première de ces obligations est l'arrêt complet des activités de peuplement.

Parmi ses mesures unilatérales, Israël a annoncé, le 14 octobre, son intention de construire 2 610 nouveaux logements dans le quartier de Beit Safafa à Jérusalem-Est, détruisant pour cela des logements palestiniens, expulsant leurs habitants et les laissant sans abri. Israël a déjà démoli 31 habitations depuis le début de l'année, privant de toit 106 Palestiniens, dont 61 enfants. Les actions israéliennes comprennent en outre la judaïsation progressive de la ville sainte de Jérusalem, qui est dépouillée de son caractère arabe et islamique, de même que l'isolement en cours des territoires palestiniens afin de créer un nouveau fait accompli sur le terrain qui serve l'intérêt et les objectifs d'Israël. Ces exemples, et d'autres, illustrent les violations continues par Israël, la Puissance occupante, du droit et des traités internationaux, y compris le mandat du processus de paix, la Feuille de route, les conclusions de la Conférence de paix de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Le 14 octobre, le Secrétaire général a rendu public une déclaration (voir SG/SM/13879) dans laquelle il s'est dit profondément préoccupé par la poursuite des efforts visant l'implantation de nouvelles colonies. Il a également réitéré que ces activités devaient cesser et que la communauté internationale ne reconnaîtra pas les mesures unilatérales engagées sur le terrain par Israël qui seront considérées comme nulles et non avenues, en vertu de la Feuille de route et des accords déjà conclus.

Ce matin, nous avons entendu des déclarations claires et franches de la part des délégations, qui ont indiqué que la poursuite des activités de peuplement par Israël était inacceptable. En outre, la Tunisie condamne énergiquement la poursuite du siège injuste de la bande de Gaza et les actes répétés d'agression dont cette zone est la cible. Nous condamnons également les mesures répressives d'Israël visant à limiter la liberté des Palestiniens et l'exercice de leurs droits au transport, au travail, à un logement, à la santé et à l'éducation. Les politiques injustes appliquées actuellement par Israël, la Puissance occupante, ont aggravé des souffrances déjà terribles.

La Tunisie maintiendra sa position ferme et de principe consistant à appuyer les efforts du peuple frère palestinien en vue de trouver une solution juste, permanente et globale qui mette fin à ses souffrances, rétablisse son droit national légitime à l'autodétermination et institue un État souverain et indépendant sur son territoire, ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Le Gouvernement et le peuple tunisiens appuient vigoureusement la demande d'admission à l'ONU en tant qu'État Membre de plein droit présentée par les Palestiniens et elle considère qu'il s'agit d'un droit légitime reposant sur de solides fondements objectifs, historiques et moraux. En vertu de la règle fondamentale de la justice et de ses conditions minimales, un peuple a le droit de recouvrer la liberté qu'il a perdue il y a des décennies. De la même manière, il a le droit d'exercer sa souveraineté sur son propre territoire.

Il importe également d'accorder à la Palestine le statut d'État Membre de plein droit puisque les organisations et institutions financières régionales et internationales ont confirmé qu'elle rassemblait les éléments constitutifs d'un État, du point de vue de l'administration et des institutions et de sa capacité de les gérer. Par conséquent, la Tunisie demande aux membres du Conseil d'appuyer la demande légitime présentée par la Palestine.

Par ailleurs, la Tunisie appuie fermement les principes de la légitimité et de la paix internationales. C'est pourquoi nous demandons que les négociations et le dialogue soient encouragés dans l'optique de parvenir à la paix. Dans le même temps, nous appelons à des efforts pour empêcher de retomber dans l'impasse et dans un climat de tension, car cela ne ferait que compromettre la paix et la sécurité dans la région et limiter les chances d'aboutir à cette paix que nous appelons tous de nos vœux.

Étant donné que le débat d'aujourd'hui porte sur le Moyen-Orient, je renouvelle l'appel de mon pays pour que, conformément au droit international, il soit mis un terme à l'occupation israélienne du Golan syrien et des territoires libanais encore occupés, afin que les peuples de la région puissent vivre dans la paix et la sécurité et s'atteler au développement et à l'édification d'un avenir meilleur.

Avant et après la présentation par la Palestine de sa demande d'admission à l'ONU en tant qu'État Membre de plein droit, les Tunisiens ont envahi les rues de tous les quartiers à travers le pays. En outre, le Gouvernement provisoire a continué d'exprimer clairement son appui sans réserve aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Je tiens à réaffirmer ici que cette position de principe demeurera inchangée, car elle est l'expression de la profonde empathie du peuple tunisien à l'égard de la cause palestinienne et de notre soutien à la cause de la justice dans le monde entier.

Dans un geste symbolique hautement significatif, un siège bleu – la couleur des Nations Unies – a été placé au Palais des congrès en Tunisie, qui a servi de centre de presse lors des toutes récentes élections. Une banderole portant le slogan suivant était déployée au-dessus de ce siège : « La Palestine – Membre de l'ONU ». Nous espérons que très bientôt, un siège sera accordé pour de bon à la Palestine au sein de cette auguste Organisation internationale, en qualité d'État souverain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous voudrions présenter à l'Arabie saoudite et à toute la communauté islamique, la Oumma, les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement soudanais suite au décès du Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud. Nous présentons également nos sincères condoléances aux familles des victimes du tremblement de terre qui a frappé la Turquie.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous tenons à vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public sur le Moyen-Orient et les territoires palestiniens occupés à un moment où, plus que jamais, la communauté internationale doit appuyer les choix du peuple palestinien et ses demandes justes et légitimes – à commencer par la création d'un État de Palestine indépendant ayant Jérusalem pour capitale. La délégation du Soudan appuie la demande d'admission à l'ONU en tant que Membre de plein droit présentée par la Palestine et exhorte les membres du Conseil à appuyer cette requête légitime.

Le moment est venu pour la communauté internationale, représentée par l'ONU et le Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, de créer deux États, en tant que solution concrète au conflit dans les territoires occupés. Cela est d'autant plus nécessaire que les efforts de médiation déployés au niveau régional et international ou par le Quatuor n'ont pas permis de régler ce conflit.

En ce qui concerne la poursuite des activités de peuplement illégales et illégitimes menées par Israël en vue de modifier la donne sur le terrain et d'imposer le

statu quo, le Conseil de sécurité sait très bien que ces activités ont été étendues à Jérusalem-Est, où ont été construits, en toute impunité, plus de 1 000 logements destinés aux colons. Par ailleurs, toujours à Jérusalem, la Puissance occupante prive les Palestiniens de leur droit au logement, allant jusqu'à leur refuser des permis de construction pour qu'ils puissent reconstruire leurs maisons. En outre, la Ville sainte est assiégée par un réseau de colonies de peuplement qui l'isole des autres villes palestiniennes.

Le Soudan condamne fermement toutes les politiques ou pratiques israéliennes visant à modifier la composition démographique des territoires palestiniens occupés. Nous demandons aux membres du Conseil de contraindre Israël à honorer ses obligations en vertu du droit international, y compris la quatrième Convention de Genève et ses Protocoles additionnels, ainsi que de toutes les résolutions adoptées par l'ONU depuis 1948. Jusqu'à présent, Israël a fait fi de toutes ces dispositions. À cet égard, je voudrais rappeler en particulier la résolution 1860 (2009), qui, entre autres choses, demande aux deux parties et à la communauté internationale de redoubler d'efforts afin de parvenir à une paix juste et de créer deux États à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Le moment est donc venu pour le peuple palestinien de commencer à jouir de ses droits, justes et légitimes, par la création d'un État indépendant après 63 ans de souffrances et de privations de ses droits les plus fondamentaux. Le moment est venu de mettre fin à la tragédie des millions de réfugiés palestiniens de la diaspora et de leur permettre de vivre dans un État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous félicitons des faits survenus récemment, à savoir l'échange de prisonniers et la libération de plus d'un millier de prisonniers palestiniens des prisons israéliennes. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle joué à cet égard par la République arabe d'Égypte, un pays frère. Nous tenons également à indiquer que cela ne doit pas nous faire oublier que des milliers de détenus et de prisonniers palestiniens restent enfermés dans les prisons israéliennes.

À cet égard, nous insistons sur le fait que la déclaration ministérielle du Mouvement des pays non alignés, adoptée à Bali en mai dernier, appelle à la libération immédiate des prisonniers palestiniens. Nous notons également que la question de ces prisonniers, parmi lesquels des femmes et des enfants, doit être une priorité du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme.

Enfin, nous rappelons la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité relative à la situation au Liban et ses autres résolutions pertinentes et exhortons Israël à donner suite aux demandes contenues dans ces résolutions, à cesser ces violations constantes et à respecter la souveraineté du Liban. De même, nous condamnons fermement les politiques israéliennes visant à imposer une législation et des systèmes administratifs dans le Golan syrien occupé. À cet égard, nous demandons instamment à Israël d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la situation dans le Golan, en particulier la résolution 497 (1981), en se retirant totalement du Golan jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du Royaume d'Arabie saoudite pour le décès du Prince hériter Sultan Abdoulaziz Al-Saoud. Que Dieu l'accueille dans Sa grande miséricorde. Je présente également mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple turcs pour les victimes du séisme qui vient de frapper le pays.

J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité au nom du Groupe des États arabes. Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de votre présidence efficace du Conseil de sécurité et à vous remercier d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé.

Le Conseil a tenu, ces dernières décennies, de nombreuses séances semblables à celle d'aujourd'hui, qui ont abouti à un nombre considérable de déclarations réaffirmant la nécessité de parvenir à une solution pacifique, juste, globale et durable à la question palestinienne et de réaliser la paix et la stabilité dans la région, essentielles pour la paix et la sécurité internationales. Néanmoins, la question palestinienne attend toujours cette solution bien que nous sachions tous qu'elle existe depuis longtemps et qu'elle passe par la création de deux États indépendants vivant côte à côte dans la paix, sur la base des frontières de 1967, conformément à l'Initiative de paix arabe, aux résolutions pertinentes

du Conseil de sécurité et à la Feuille de route. Le moment est venu de prendre les mesures qui s'imposent.

Il y a plus de 60 ans, l'Assemblée générale a adopté, en 1947, la résolution 181 (II) portant sur la création de deux États sur le territoire palestinien. Depuis, Israël n'a fait qu'occuper un nombre de plus en plus importants de territoires palestiniens et d'autres territoires arabes. Il a poursuivi des politiques répressives déniant les droits des Palestiniens, violé leurs droits inaliénables et employé une violence extrême contre eux. En dépit de tous les efforts visant à la tenue de pourparlers de paix et l'appui apporté au processus de paix, les fruits de ces efforts restent l'otage de l'intransigeance de la partie israélienne qui poursuit des politiques qui ne manifestent pas une aspiration sincère à la paix, mais qui sont à l'opposé de ses prétentions.

Cela est illustré par la persistance du Gouvernement israélien actuel à vouloir étendre les colonies illégales en Cisjordanie, y compris la construction de colonies à Jérusalem-Est, sachant que cela est contraire à la condition de base nécessaire à la reprise de véritables négociations et défie la volonté de la communauté internationale, y compris les résolutions adoptées par ce Conseil.

Dans le même temps, les États arabes ont manifesté une volonté sincère de réaliser la paix avec Israël. Ils ont présenté l'Initiative de paix arabe, mais la seule réponse obtenue fut l'intransigeance des gouvernements israéliens successifs qui refusent de créer les véritables conditions du succès du processus de paix. De nombreuses occasions se sont présentées, la dernière en date remontant à l'année dernière après la reprise des pourparlers de paix entre les deux parties sous l'impulsion du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Nous avons aujourd'hui une réelle occasion de faire un pas important vers une solution réaliste à la question palestinienne. Cela requiert une ferme volonté politique et exige du Conseil de sécurité qu'il assume la responsabilité que lui confère la Charte des Nations Unies concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Le Groupe des États arabes espère que la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, dont le Conseil de sécurité a été saisi il y a un mois, sera appuyée par tous les membres du Conseil et que celui-ci recommandera son admission à l'ONU en tant que Membre à part entière.

À ce jour plus de 130 pays ont officiellement reconnu l'État palestinien, soit la grande majorité des États Membres de cette Organisation internationale, et ce nombre ne cesse de croître, car les États sont conscients que l'exercice du droit des Palestiniens à l'autodétermination est inéluctable, tout comme leur droit de vivre dans la dignité et la sécurité dans leur État indépendant, et sachant par ailleurs que les institutions de l'État palestinien sont prêtes pour diriger un État viable, comme l'ont confirmé les organisations internationales compétentes.

La partie palestinienne a affirmé que la demande d'admission à l'ONU ne signifie pas forcément qu'elle ferme la porte à des négociations avec la partie israélienne. De fait, nous nous attendons à ce que les négociations reprennent prochainement, comme l'a demandé le Quatuor dans sa déclaration datée du 23 septembre 2011 (SG/2178). Nous réaffirmons ici que le succès des négociations dépend de la cessation des activités de peuplement et des politiques israéliennes répressives à l'encontre de tous les Palestiniens, et de la levée du blocus injuste, inhumain et illégal imposé à toute la population de Gaza.

Nous tenons également à insister sur le fait que nous rejetons les mesures illégales prises par Israël dans la ville occupée de Jérusalem-Est et ses tentatives visant à modifier l'identité arabe de la ville, sa composition démographique, son statut juridique et son caractère religieux. Nous affirmons que toutes ces tentatives sont nulles et non avenues et sans effet juridique. D'autre part, les autorités israéliennes, qui discourent souvent de sécurité et de l'importance de lutter contre le terrorisme, doivent prendre des mesures pour faire cesser les crimes et les actes de terrorisme commis par certains habitants des colonies israéliennes qui prennent des proportions que l'on ne peut plus taire.

La semaine dernière, un accord d'échange de prisonniers a été conclu entre les deux parties. Nous appelons à la libération de tous les autres prisonniers détenus dans les prisons de l'occupant israélien, notamment des mineurs, des femmes, des personnes âgées et des malades.

Un des obstacles à la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient, qui menace la stabilité à long terme de notre région, est la politique nucléaire israélienne et le refus d'Israël de devenir partie au

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de soumettre ses installations nucléaires à une surveillance internationale. Le Groupe des États arabes réaffirme l'importance de la tenue en 2012 d'une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes destruction massive au Moyen-Orient, conformément au Plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], en tenant compte de la nécessité d'accomplir des progrès parallèles, du point de vue du fond et de l'échéancier, vers le processus conduisant à l'élimination totale et complète de toutes les armes de destruction massive dans la région, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, conformément à ce plan d'action. La Conférence devrait donner des résultats concrets sur la manière d'obtenir ce résultat.

L'occupation israélienne du territoire libanais et du Golan syrien se poursuit. À cet égard, nous voulons ici appeler l'attention sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, qui souligne que la décision prise par Israël d'annexer le Golan syrien est nulle et non avenue et sans effet juridique. Le Groupe des États arabes demande à Israël de se retirer du Golan syrien occupé pour revenir aux frontières du 4 juin 1967 et de mettre un terme à ses pratiques agressives, qui contreviennent au droit international humanitaire, notamment à la quatrième Convention de Genève de 1949.

Le Groupe des États arabes exige que la communauté internationale oblige Israël à honorer ses obligations au titre de la résolution 1701 (2006) de manière à prévenir toute violation terrestre, maritime ou aérienne de la souveraineté libanaise; à se retirer du nord du village de Ghajar, des fermes de Chebaa et des collines de Kfar Chouba; et à accélérer la démarcation de la Ligne bleue.

La Présidente (*parle en anglais*) **:** Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 20.